



CAMCA

RAPPORT ANNUEL 2022



“ Nous sommes attachés à préserver nos capacités organisationnelles, socle solide sur la base duquel nous développons nos innovations. ”

Luc JEANNEAU

“ Pour développer notre capital humain, nous avons également continué à mettre l’accent sur la montée en compétences de nos collaborateurs. ”

Thierry CORNILLE



Luc JEANNEAU
Président du Groupe CAMCA

LE MOT DU PRÉSIDENT



Cette deuxième année de mandat à la présidence du Groupe CAMCA m'a permis de continuer à mesurer et à apprécier la forte implication des équipes, et leur montée en puissance sous la Direction générale de Thierry CORNILLE.

Cette richesse humaine tient également à l'apport régulier de nouvelles compétences, à travers le recrutement de nouveaux talents. Ces derniers viennent renforcer nos équipes et permettent de développer des services innovants, en prise avec les besoins de nos sociétaires et de nos clients.

À cette force collective s'ajoute l'action d'un Conseil d'Administration particulièrement constructif. L'engagement de tous nos administrateurs est remarquable, leur implication constante les amène à agir au plus près de la vie du Groupe CAMCA.

Il me paraissait important de citer d'abord les femmes et les hommes du Groupe CAMCA, tant leur rôle est essentiel au développement et à la réussite de nos projets. Ensemble, nous travaillons à assurer le développement sécurisé de nos offres. Le contexte que nous connaissons depuis l'arrivée brutale de la crise sanitaire jusqu'à l'irruption de la guerre en Europe, n'incite pas en effet à prendre des risques inconsidérés.

Nous sommes attachés à préserver nos capacités organisationnelles, socle solide sur la base duquel nous développons nos innovations. Notre fonctionnement, caractérisé par le pragmatisme et la souplesse, permet ainsi de proposer des services toujours plus adaptés aux besoins de nos sociétaires et aux clients finaux.

Notre mission est, au sens noble du terme, de sécuriser la vie des assurés. Un exemple me vient à l'esprit pour illustrer cette contribution utile à la société : les actions de sensibilisation réalisées auprès de nos sociétaires sur les risques cyber, dont la prévention peut permettre d'éviter des effets dévastateurs parfois insoupçonnés de nos clients.

Notre objectif est d'apporter le meilleur service aux Caisses régionales, à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole et à tous nos clients. Et c'est justement parce que nous traversons une période incertaine que nos connaissances, nos savoir-faire, nos conseils sont autant d'atouts pour proposer des solutions utiles à nos clients et à la société.





Thierry CORNILLE
Directeur général du Groupe CAMCA

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Si l'année 2022 a été marquée par un contexte économique toujours compliqué, force est de constater que le Groupe CAMCA a réalisé de belles performances.

Notre développement sécurisé a permis d'accroître significativement les volumes de crédits cautionnés avec une sélection rigoureuse des risques. La mise en route de Ma Banque au Quotidien, la poursuite du déploiement de l'assurance Construction, le lancement de la caution buralistes ou encore le développement de l'activité affinitaire avec l'ouverture au marché espagnol, illustrent autant de réussites pour CAMCA.

Signalons également la réinternalisation d'un certain nombre de missions, l'évolution de l'organisation dans chacune de nos directions, l'avancement de nos chantiers informatiques dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de service.

Ces performances, ces réussites, ces transformations doivent beaucoup à l'implication toujours très forte de nos équipes. C'est leur investissement quotidien qui permet de renforcer notre proximité avec nos sociétaires et nos clients. Pour développer ce capital humain, nous avons également continué à mettre l'accent sur la montée en compétences de nos collaborateurs.

Ce sont leur expertise et leur savoir-faire qui permettent d'inscrire notre action dans des logiques de prévention, de conseil et d'accompagnement dans la recherche permanente de création de valeur au bénéfice de nos sociétaires.

Dans ces temps incertains, soyez assurés que les équipes du Groupe CAMCA vont continuer à délivrer les meilleures prestations et services à toutes nos parties prenantes. ”

LE GROUPE CAMCA

LE GROUPE CAMCA EST COMPOSÉ DE :



NOS DOMAINES D'EXCELLENCE

GARANTIES FINANCIÈRES

- Cautionnement habitat
- Marchés des professionnels
- Professions réglementées

PARABANCAIRE ET AFFINITAIRE

- Banque au quotidien
- Moyens de paiement
- Grands clients du Groupe

- Globale de Banque-MRI
- RC professionnelle
- Cyber risques
- Prévention des risques

RISQUES OPÉRATIONNELS

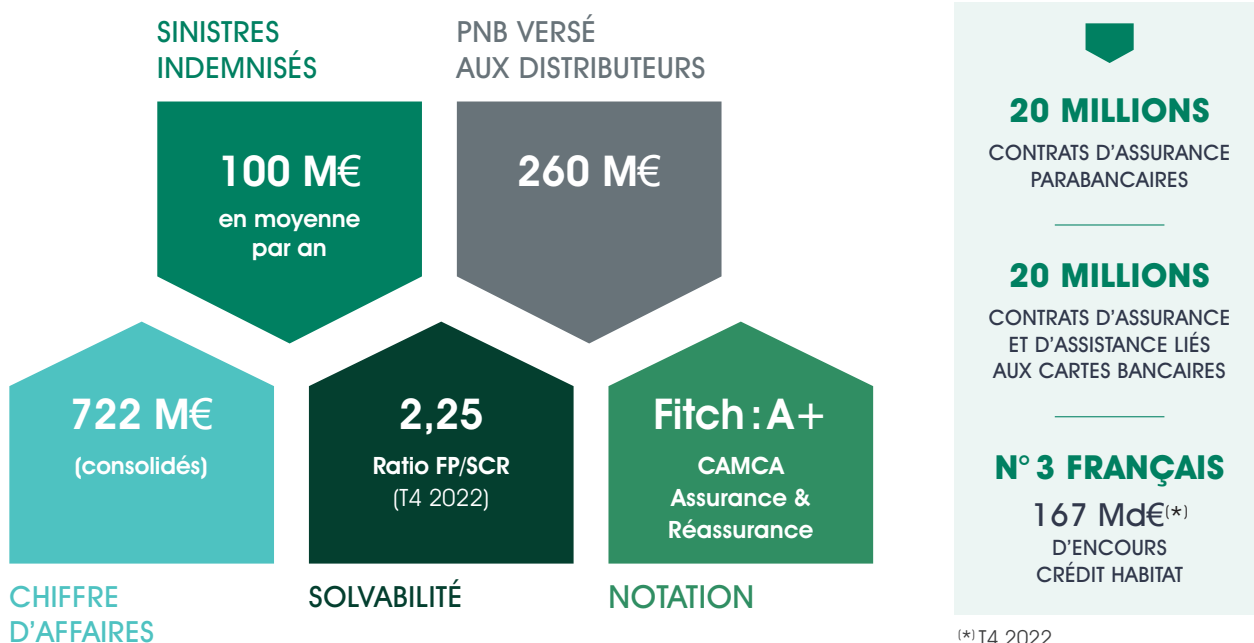


- Artisans
- Entreprises
- Crédit-bail Immobilier
- Garanties Revente

ASSURANCES IMMOBILIER ET CONSTRUCTION

LE GROUPE CAMCA

LES CHIFFRES CLÉS 2022

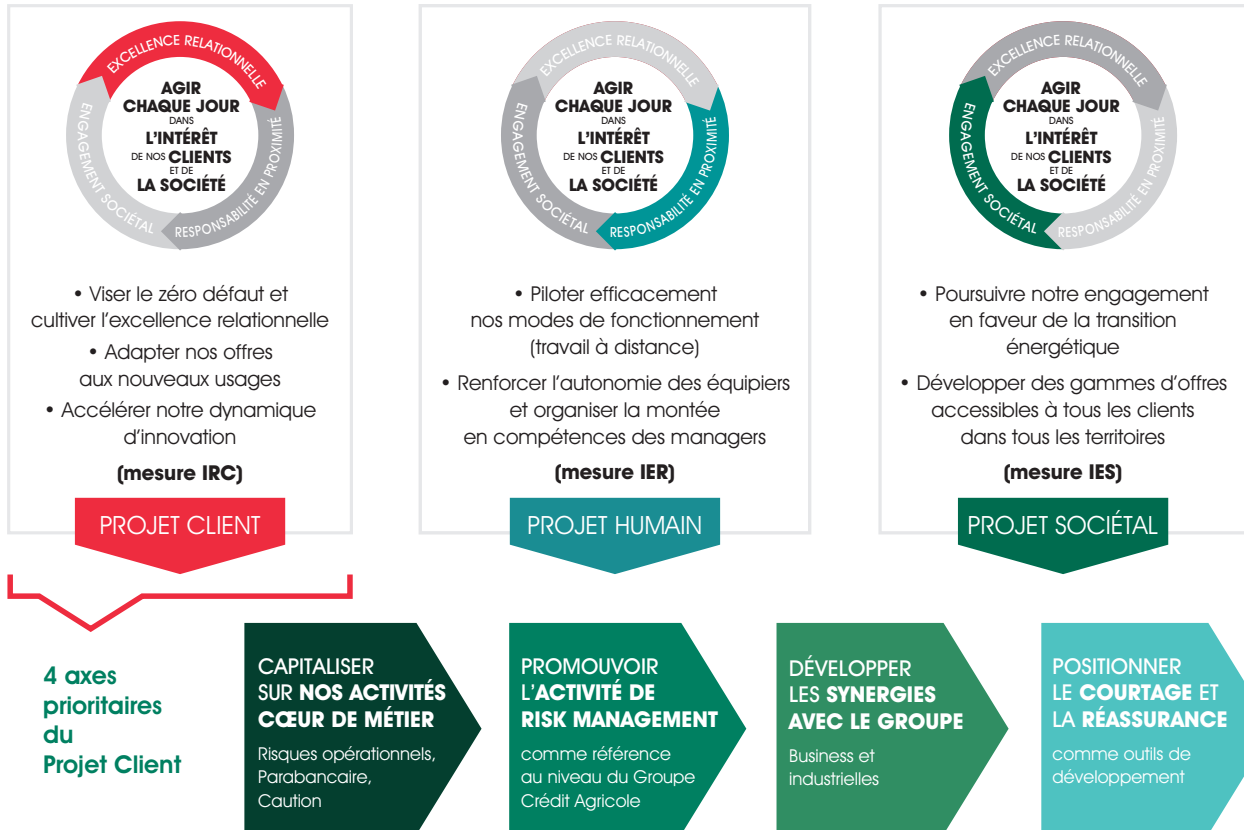


LA SATISFACTION CLIENT AU CŒUR DE NOS ACTIONS



NOTRE PROJET D'ENTREPRISE ENSEMBLE VERS L'AVENIR (EVA)

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ



LA RAISON D'ÊTRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE AU CŒUR DE NOTRE PROJET D'ENTREPRISE

Notre projet d'entreprise EVA, Ensemble Vers l'Avenir, s'inscrit dans la droite ligne du projet de Groupe Crédit Agricole, concrétisant ainsi la raison d'être du Groupe : « **Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société** ».

Le projet EVA s'inscrit dans une dynamique de développement sécurisé et responsable.

L'année 2022 a donc été orientée pour répondre aux trois piliers de ce projet d'entreprise : **le projet client, le projet humain et le projet sociétal**.

- **Le projet client**, animé par la loyauté et l'utilité client, se décline en quatre axes pour accompagner nos sociétaires et les clients du Groupe :

- **Capitaliser sur nos activités cœur de métiers** que sont la couverture des risques opérationnels, les garanties parabancaires et le cautionnement habitat, et développer les garanties financières et l'assurance construction, avec la création de nouveaux produits au plus près des besoins de nos clients : BTP Artisans, BTP Entreprises, Sérénité Chantier.
- **Promouvoir l'activité de Risk Management** en amplifiant la prévention des risques opérationnels et en anticipant la couverture des risques émergents.
- **Favoriser les synergies avec le Groupe Crédit Agricole** au travers des coopérations business et industrielles (ressources et outils).
- **Développer le courtage et la réassurance** dans l'intérêt des clients et des territoires, avec des offres de proximité.

- **Le projet humain** incarne la dynamique de transformation impulsée au sein du Groupe CAMCA, et la mise en œuvre d'actions traduisant notre volonté affirmée de :

- **Renforcer les expertises et développer les talents.**
- **Accompagner la progression des managers**, avec en 2022, des sessions de formation pour développer les compétences.
- **Améliorer notre performance individuelle et collective.**

- **Le projet sociétal** démontre l'engagement et la mobilisation de CAMCA aux côtés du Groupe Crédit Agricole pour :

- **Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone**, en maîtrisant notre empreinte carbone et en faisant évoluer notre politique de placement. En 2022, nous avons organisé la mesure de notre empreinte carbone afin de diminuer notre impact environnemental, les placements ont également été régulés pour répondre aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- **Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale** en proposant des offres accessibles à tous sur tous les territoires, en favorisant l'employabilité des jeunes avec des journées découverte au sein de la CAMCA pour les stagiaires des collèges et lycées, et accompagner les alternants dans leur projet professionnel et leur montée en compétence.
- **Réussir les transitions agricole et agroalimentaire** en accompagnant les marchés agricoles avec des offres adaptées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur Luc JEANNEAU	Président de la CRCAM Atlantique Vendée
------------------------------	---

Vice-président

Monsieur Jean-Yves REMILLET	Président de la CRCAM Champagne-Bourgogne
------------------------------------	---

Administrateurs

Monsieur Frédéric BARAUT	Directeur général de la CRCAM Centre France
Monsieur Laurent CAZELLES	Directeur général de la CRCAM Lorraine
Monsieur Nicolas DENIS	Directeur général de la CRCAM Normandie-Seine
Monsieur Benoît FAYOL	Président de la CRCAM Charente-Périgord
Madame Christine GANDON	Présidente de la CRCAM Nord-Est
Monsieur Gérald GRÉGOIRE	Directeur général de la CRCAM Alsace-Vosges
Madame Christine GRILLET	Présidente de la CRCAM Franche-Comté
Monsieur Benoît LEDUC	Directeur général de la CRCAM Guadeloupe
Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX	Directrice RCR Crédit Agricole SA
Monsieur Laurent ALLOPPÉ-CABART	Représentant les salariés de CAMCA

Invité permanent

Monsieur Jean-François DUPOUY	Directeur général adjoint de la FNCA
--------------------------------------	--------------------------------------

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur Luc JEANNEAU	Président de la CRCAM Atlantique Vendée
------------------------------	---

Vice-président

Monsieur Jean-Yves REMILLET	Président de la CRCAM Champagne-Bourgogne
------------------------------------	---

Membres

Monsieur Frédéric BARAUT	Directeur général de la CRCAM Centre France
Monsieur Nicolas DENIS	Directeur général de la CRCAM Normandie-Seine

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Président

Madame Christine GANDON	Présidente de la CRCAM Nord-Est
--------------------------------	---------------------------------

Membres

Monsieur Benoît LEDUC	Directeur général de la CRCAM Guadeloupe
Monsieur Laurent CAZELLES	Directeur général de la CRCAM Lorraine

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX EN FONCTION DURANT L'EXERCICE 2022

Identité administrateurs	Autres sociétés dans lesquelles les administrateurs et membres de la Direction générale de la CAMCA exercent des fonctions de gestion, d'administration et de direction
<p>Luc JEANNEAU</p>	<p><i>Président</i> : CRCAM Atlantique Vendée, CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance, CAMCA Courtage, Association « Initiative Sociétaires Atlantique Vendée », Association des Saveurs de l'île de Noirmoutier</p> <p><i>Vice-président</i> : Association des présidents des Caisses régionales</p> <p><i>Administrateur</i> : CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance, ADICAM, Conseil d'administration de la SAS La Boétie, CACIB, SACAM Participations, Caisse Locale de Crédit Agricole de Noirmoutier, CRCAM Atlantique Vendée</p> <p><i>Membre</i> : Comité d'Audit ADICAM, Conseil de Gérance de SACAM Mutualisation, Comité de Surveillance de CAMCA Courtage, bureau fédéral de la FNCA, Comité des nominations CACIB, Comité des rémunérations CACIB, Commission Transformation et Performance (anciennement Économie et Territoire), Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FNCA), Association Espace Solidaire, Association Espace Solidaire, Bureau de la Coopérative Felcoop, Association des Saveurs de l'île de Noirmoutier</p> <p><i>Représentant</i> : Infagri 85, Chambre d'agriculture de Vendée, Union départementale CGA</p> <p><i>Gérant</i> : l'EARL Les Lions</p>
<p>Jean-Yves REMILLET</p>	<p><i>Président</i> : CRCAM Champagne Bourgogne, Caisse locale de CAM Fayl Laferté</p> <p><i>Vice-président</i> : CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance</p> <p><i>Administrateur</i> : CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance, CA Consumer Finance SA, AGRICA, SGAPS Agricola Prévoyance, CCPMA Prévoyance, CCPMA Retraite Supplémentaire</p> <p><i>Membre</i> : Comité de Surveillance de CAMCA Courtage</p> <p><i>Entrepreneur</i> : Exploitation agricole</p>
<p>Frédéric BARAUT</p>	<p><i>Directeur général</i> : CRCAM Centre Ouest</p> <p><i>Administrateur</i> : CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance, Fireca</p> <p><i>Membre</i> : Bureau du Conseil d'administration de CAMCA Mutuelle, Comité de Surveillance de CAMCA Courtage, Conseil de Gestion Uni-médias, Comité plénier de contrôle interne des CR CPCI, Comité stratégique des achats COSA, Comité Stratégique Carvest, Commission des ressources humaines de la CRCAM Centre Ouest, Comité logement de la CRCAM Centre Ouest, CA Titres, Comité Transformation Qualité Fonctionnement de la CRCAM Centre-Ouest</p> <p><i>Secrétaire général</i> : Carcentre</p>
<p>Nicolas DENIS</p>	<p><i>Directeur général</i> : CRCAM Normandie Seine</p> <p><i>Président</i> : Pacifica, Crédit Agricole Assurances</p> <p><i>Administrateur</i> : Crédit Agricole Technologies et Services, Adicam, CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance, Predica, Crédit Agricole-Groupe Infrastructure Platform</p> <p><i>Membre</i> : Comité de Surveillance de CAMCA Courtage</p>
<p>Benoît FAYOL</p>	<p><i>Président</i> : CRCAM Charente Périgord, Fondation Agir en Charente Périgord,</p> <p><i>Administrateur</i> : CAMCA Mutuelle, Charente-Périgord Cognac Portage, Charente-Périgord Energies Vertes, Charente-Périgord Expansion, Charente-Périgord Immobilier, GSO Capital, GSO Financement, GSO Innovation, HECA, SERP-Société d'Éditions Rurales Périgourdines.</p> <p><i>Membre</i> : Amicale de l'Ouest, CITR-Comité Identité et Territoire, Comité Crédit, Conseil de l'Agriculture Française (CAF 24), Comité Agri/Agro de la FNCA, Comité Marchés Clients Innovation de la FNCA, Comité de Surveillance de CAMCA Courtage.</p> <p><i>Représentant</i> : CA Conseil de discipline, CR Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 24, OPA 16, OPA 24, VIVEA Poitou Charentes.</p>

Identité administrateurs	Autres sociétés dans lesquelles les administrateurs et membres de la Direction générale de la CAMCA exercent des fonctions de gestion, d'administration et de direction
Guilhem NOUVEL-ALAUX	<p><i>Responsable</i> : Direction des Relations avec les CR au Crédit Agricole SA</p> <p><i>Administrateur</i> : ADICAM, CA Indosuez Wealth France et Group, CAMCA Mutuelle, CA Indosuez Wealth SA, Foncaris, EFL, CACI</p> <p><i>Membre</i> : Comité de Surveillance de CAMCA Courtage, Membre de la Commission de Gestion Provisoire de la CR de Corse, vice-président, président du Comité des Risques CA BANK POLSKA,</p> <p><i>Représentant</i> : Crédit Agricole SA au Conseil de Gestion UNI-MEDIAS</p> <p><i>Directeur généra</i> : IUB HOLDING</p>
Christine GANDON	<p><i>Présidente</i> : CRCAM Nord-Est</p> <p><i>Présidente</i> du Comité d'audit et des risques CAMCA</p> <p><i>Vice-présidente</i> : CRCAM de Fere-Champenoise & Sommesous</p> <p><i>Administratrice</i> : CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance, CA-LF, L.R.D. (Luzerne Recherche Développement), Pôle de Compétitivité Industries et Agro-ressources, TERRASOLIS, ADICAM, AMUNDI, CENECA, VIVEA, COFILMO</p> <p><i>Représentante</i> : Conseil de l'Agriculture/CAF Aisne - Maison de l'Agriculture, Conseil de l'Agriculture/CAF Marne – Maison des Agriculteurs</p> <p><i>Membre</i> du Bureau : VIVEA, Association des présidents (FNCA)</p> <p><i>Membre</i> : Comité d'audit et des risques de COFILMO, Comité de Surveillance de CAMCA Courtage, CA Titres, Association des présidents (FNCA), Commission Marché Clients et Innovation (FNCA), Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FNCA), Comité des Nominations de CA-LF</p> <p><i>Gérante</i> : EARL de Montepreux, EARL Pellot Henrat</p> <p><i>Cogérante</i> : SC Fathemju</p>
Gérald GRÉGOIRE	<p><i>Directeur général</i> : CRCAM Alsace Vosges</p> <p><i>Administrateur</i> : CAMCA Mutuelle, NEXTBANK, Pleinchamps, COFILMO</p> <p><i>Membre</i> : Comité de Surveillance de CAMCA Courtage</p>
Christine GRILLET	<p><i>Présidente</i> : CRCAM de Franche-Comté, Fondation Maison de Salins, SAS CA Logement et Territoires (FNCA)</p> <p><i>Administratrice</i> : CAMCA Mutuelle, Groupe Arcade-Vyv, CAI Immobilier, BForBank</p> <p><i>Membre du Comité de Surveillance</i> : CAMCA Courtage</p> <p><i>Membre du Comité</i> : Agri/Agro, de la Commission Marchés Clients et Innovation, de l'Association des présidents, du Comité Logement, du bureau fédéral et du Conseil d'Administration de la FNCA</p>
Benoît LEDUC	<p><i>Directeur général</i> : CRCAM de Guadeloupe</p> <p><i>Administrateur</i> : CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance</p> <p><i>Membre</i> : Comité d'audit et des risques de CAMCA, Comité de Surveillance de CAMCA Courtage, FNCA : Commission Mutualisme et Identité du Groupe, Commission Ressources Humaines</p>
Laurent CAZELLES	<p><i>Directeur général</i> : CRCAM Lorraine</p> <p><i>Président</i> : CRITEL</p> <p><i>Administrateur</i> : UNI-ÉDITION, CAMCA MUTUELLE, CAMCA COURTAGE</p> <p><i>Membre</i> : bureau fédéral, Comité de Surveillance de CAMCA COURTAGE,</p>
Laurent ALLOPPÉ-CABART	<p><i>Salarie</i> CAMCA</p> <p>Pas d'autre mandat</p>

ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT EST RENOUVELÉ LORS DE L'AGO DU 03/05/2023

Identité	Date de naissance	Références professionnelles des cinq dernières années
Frédéric BARAUT	02/06/1969	Directeur général de la CRCAM Centre Ouest
Benoît LEDUC	08/01/1962	Directeur général de la CRCAM de Guadeloupe

ADMINISTRATEUR À PROPOSER LORS DE L'AGO DU 03/05/2023

Identité	Date de naissance	Références professionnelles des cinq dernières années
Karine BOURGUIGNON	11/11/1968	Directrice générale de la CRCAM de Normandie Seine (depuis 02/2023) Directrice générale adjointe - Crédit Agricole T.S

ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT A PRIS FIN EN 2022

Identité	Date de naissance	Références professionnelles des cinq dernières années
Christian VALETTE	06/05/1960	Directeur général de la CRCAM Nord de France
Christine GALVEZ	25/03/1966	Directrice RCR CA SA

INVITÉ PERMANENT

Identité	Date de naissance	Références professionnelles des cinq dernières années
Jean-François DUPOUY	25/08/1968	Directeur général adjoint de la FNCA (depuis 01/09/2021) Directeur BP/Pro/Épargne de LCL

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION AU 31/12/2022	12	III- TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	42
LES COMPTES SOCIAUX	13	IV - PRÊTS NON AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022	42
I - LE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	15	V - AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022	43
II - LE RÉSULTAT FINANCIER	17	VI - VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS	43
III - LES FRAIS GÉNÉRAUX	18	VII - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EN €)	44
IV - LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE	19	VIII - LES PLACEMENTS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022	45
V - LE BILAN	20	NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	46
VI - HORS BILAN	21	I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	47
VII - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS (DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS) EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	21	II - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	48
LES COMPTES CONSOLIDÉS	22	III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT	54
I - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES QUI NE SONT PAS DE NATURE À AJUSTER LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022	23	COMPTES CONSOLIDÉS	65
II - LES FILIALES CONSOLIDÉES	23	BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS	66
III - LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	24	BILAN ACTIF	67
IV - LE BILAN	25	BILAN PASSIF	68
V - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	25	COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022	69
VI - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION	25	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	70
VII - PERSPECTIVES D'AVENIR	26	I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	71
ANNEXE	27	II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	72
COMPTES ANNUELS	28	III - PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION	73
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	29	IV - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	74
BILAN ACTIF	30	V - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT	80
BILAN PASSIF	31	RAPPORTS	93
COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE	32	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	94
COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE	33	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	98
VENTILATION DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES	34	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	99
LISTE DÉTAILLÉE DES PLACEMENTS	38	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONTRATS VISÉS À L'ARTICLE R. 322-57-IV 2° DU CODE DES ASSURANCES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS AUPRÈS DE CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE	103
I - PLACEMENTS IMMOBILIERS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022	39	RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES 2022	104
II - VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS DÉTENUS EN FRANCE ET AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (AUTRES QUE LES TITRES DE PARTICIPATION) AU 31 DÉCEMBRE 2022	40	CAMCA PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 MAI 2023	105



RAPPORT DE GESTION

AU 31/12/2022

LES COMPTES SOCIAUX

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES QUI NE SONT PAS DE NATURE À AJUSTER LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion et pouvant nécessiter un traitement comptable dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'exercice 2022 a permis à la société CAMCA de poursuivre son développement avec une hausse de ses cotisations brutes de 16,4 M€ (+5,7 %) pour un total de cotisations de 306,1 M€. Cette progression est essentiellement le fruit des activités cartes (+5,9 M€), parabancaires (+5,5 M€) et cyber (+2,1 M€).

L'exercice se caractérise par une charge de sinistres comptable de 79,0 M€ orientée à la hausse (43,9 %) par rapport à 2021 (54,9 M€). Elle est composée d'une charge de survenance de 97,0 M€, en forte hausse de 18,5 M€ par rapport à 2021, ainsi que d'un boni de liquidation de 21,7 M€. Le ratio sinistres à cotisations (S/C) relatif à l'exercice de survenance 2022 s'établit ainsi à 32 % contre 27 % en 2021. Cette légère dégradation de la sinistralité courante est due à la reprise progressive de l'activité post-crise sanitaire (+11,0 M€ activité cartes) ainsi qu'à un grand nombre d'événements climatiques de type « grêle » au S1 2022 (+3,9 M€).

CAMCA Mutuelle a continué la structuration de son développement en étoffant ses compétences humaines. La structure compte ainsi un effectif moyen de 92 personnes sur 2022 (contre 83 en 2021).

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

CAMCA affiche pour 2023 les ambitions suivantes :

- poursuivre le pilotage du déploiement des offres Ma Banque du Quotidien dans toutes les Caisses régionales et lancer l'offre MBQ Pros ;
- poursuivre l'animation des Caisses régionales sur les risques opérationnels et leur prévention.

LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société CAMCA a renforcé ses équipes de développement informatique pour poursuivre sa stratégie de sécurisation de ses activités, notamment la mise en place de son nouvel outil de gestion.

I - LE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

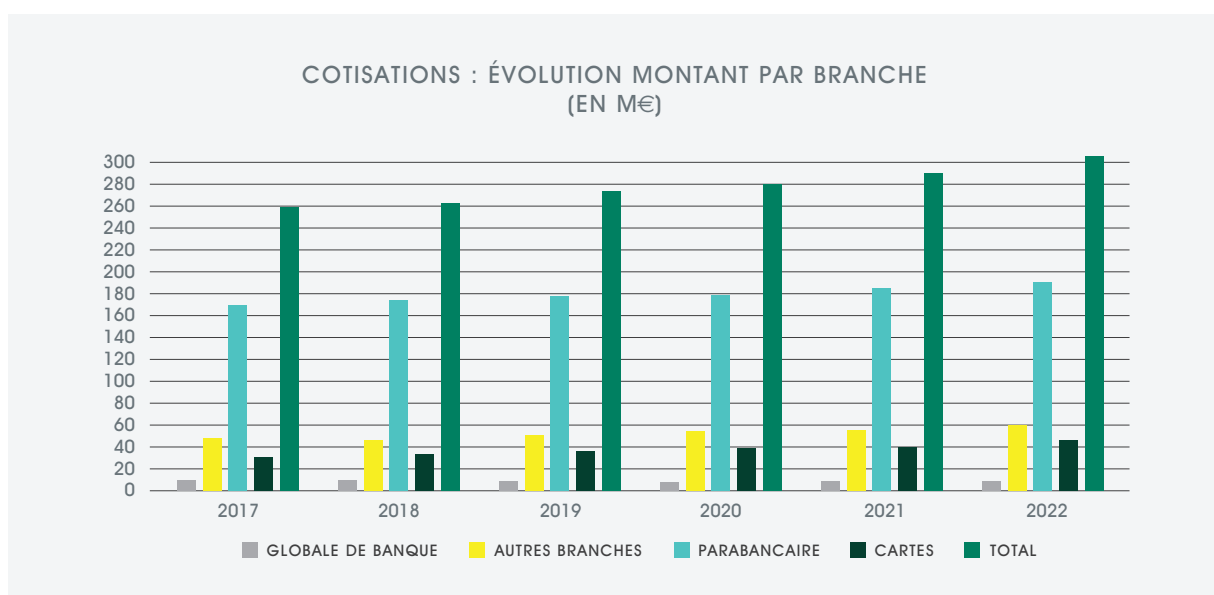
Le résultat technique net de réassurance de l'assurance non-vie s'établit à 10,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 contre 27,1 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1 | LES COTISATIONS ACQUISES BRUTES

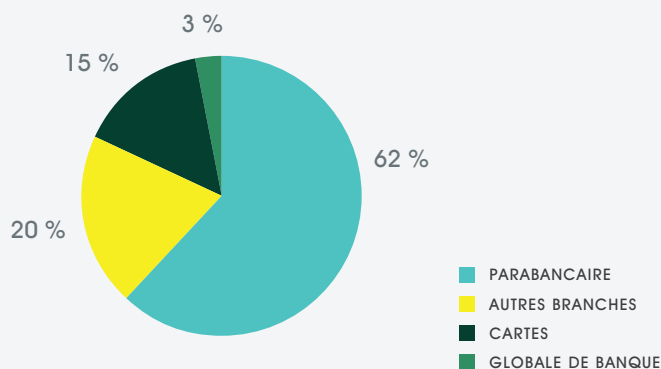
À fin 2022, les cotisations acquises brutes s'élèvent à 306,1 M€, en progression de 16,4 M€ (+5,7 %) par rapport à 2021.

Cette progression est le fait :

- des cartes en hausse de 5,9 M€ (progression continue du parc de cartes à 21,1 millions de cartes contre 20,4 millions fin 2021);
- du parabancaire qui affiche une hausse de primes de 5,5 M€ liée au développement de l'offre MBQ supérieur aux attentes aussi bien en ce qui concerne le nombre d'adhésions à fin 2022 (1,4 million d'adhésions) que le niveau de prémiumisation.



RÉPARTITION 2022 DES COTISATIONS ACQUISES
Répartition par branche



2 | LA CHARGE DE SINISTRES BRUTE DE RÉASSURANCE

La charge de sinistres brute s'établit à 79,0 M€ à fin 2022, soit une hausse de 44 % par rapport à 2021 (54,9 M€).

Elle est composée d'une charge de survenance 2022 de 99,1 M€, en hausse de 2,0 M€ par rapport à 2021, ainsi que d'un boni de liquidation sur exercices antérieurs hors chargements de 20,1 M€, en légère baisse de 1,6 M€ par rapport à 2021.

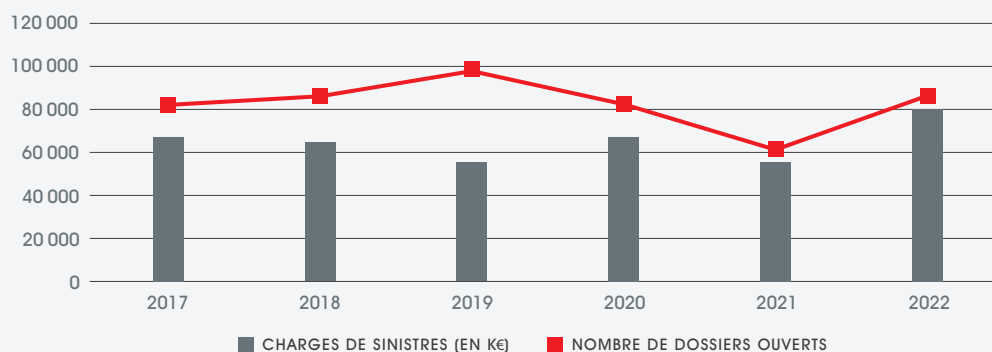
Le ratio sinistres à cotisations (S/C) relatif à l'exercice de survenance 2022 s'établit ainsi à 32 % contre 27 % en 2021.

Les assurances liées aux cartes enregistrent une dégradation de la charge de sinistres (+11,0 M€) en lien avec la reprise progressive de l'activité post-crise sanitaire ainsi que la branche Acceptation (+3,9 M€) liée à un grand nombre d'évènements de type « grêle » au S1 2022.

Toutes branches confondues, la fréquence des ouvertures de dossiers de sinistres connaît une hausse en 2022 : 86 200 dossiers ont été ouverts cette année contre 62 900 dossiers en 2021, les cartes représentent 50 300 dossiers ouverts en 2022 contre 31 600 en 2021 soit +59 % pour les cartes.

La moyenne d'ouvertures de dossiers par mois est de 7 180 dossiers contre 5 250 en 2021.

ÉVOLUTION DE LA CHARGE ET DU NOMBRE DE SINISTRES



3 | LES FRAIS D'ACQUISITION ET PARTICIPATIONS BÉNÉFICIAIRES

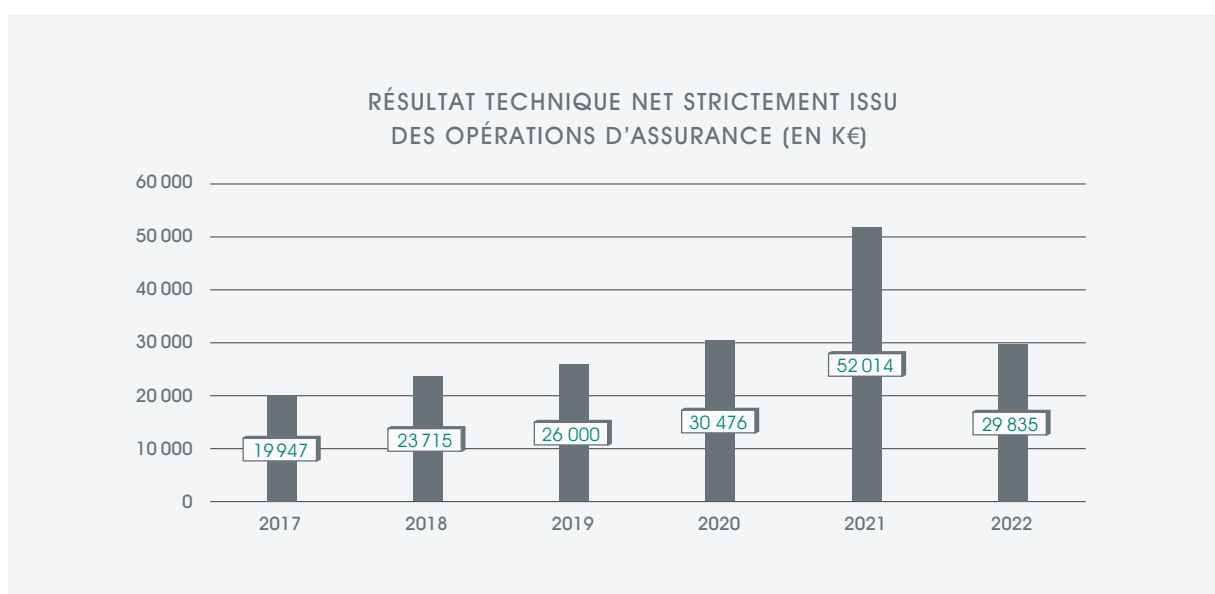
Le total des commissions et des participations bénéficiaires atteint 181 M€. Les commissions et participations bénéficiaires versées à destination des Caisses régionales s'élèvent à 159,7 M€ en hausse de 5,2 M€.

4 | LE RÉSULTAT DE LA RÉASSURANCE

Il s'établit à 20,4 M€ en faveur des réassureurs contre 12,0 M€ en 2021, soit une augmentation de 8,4 M€ qui s'explique d'une part par plus de primes cédées en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires et par moins de sinistres cédés notamment en responsabilité civile, particulièrement sinistrée au cours de l'exercice 2021.

5 | LE RÉSULTAT TECHNIQUE

Après prise en compte du résultat financier, des frais généraux et de la variation de la provision d'égalisation, le résultat technique s'élève à 10,7 M€ contre 27,1 M€ en 2021. Le résultat strictement issu des opérations d'assurance (hors quote-part des frais généraux et des produits de placements alloués, et hors autres produits et autres charges techniques) s'établit à 29,9 M€ contre 52,0 M€ en 2021.



II - LE RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 17,2 M€ contre 10,8 M€ en 2021. Hors frais internes de gestion des placements, le résultat financier atteint 17,5 M€ (contre 11,1 M€ en 2021). La variation s'explique principalement par une augmentation de 5,4 M€ des dividendes ainsi que par une hausse de 0,6 M€ de revenus générés par les SCI.

Le portefeuille d'obligations souscrites en 2022 a profité des conditions de marché de hausse des taux : les obligations arrivées à terme étaient rémunérées à un taux moyen de 1,33 % alors que le taux moyen des nouvelles obligations souscrites est de 2,26 %.

Au 31 décembre 2022, le stock de plus-values latentes s'élève à 20,2 M€, soit une baisse de 40 % par rapport au 31 décembre 2021 du fait de la baisse de valeur des portefeuilles obligataires.

III - LES FRAIS GÉNÉRAUX

Ils s'établissent à 25,6 M€ nets de refacturation contre 28,9 M€ en 2021. Hors impôts et taxes, le total des frais généraux atteint 21,5 M€ contre 25,0 M€ en 2021.

Les frais généraux connaissent une baisse de 3,3 M€ sur 2022 du fait de l'arrêt d'un projet informatique en 2021 ayant entraîné une hausse des charges informatiques sur l'exercice 2021 de 6,0 M€, en lieu et place d'une activation en immobilisations incorporelles. Retraité de cette variation, le reste des frais généraux a connu une augmentation liée au développement de la structure (hausse des effectifs et de la surface de bureaux).

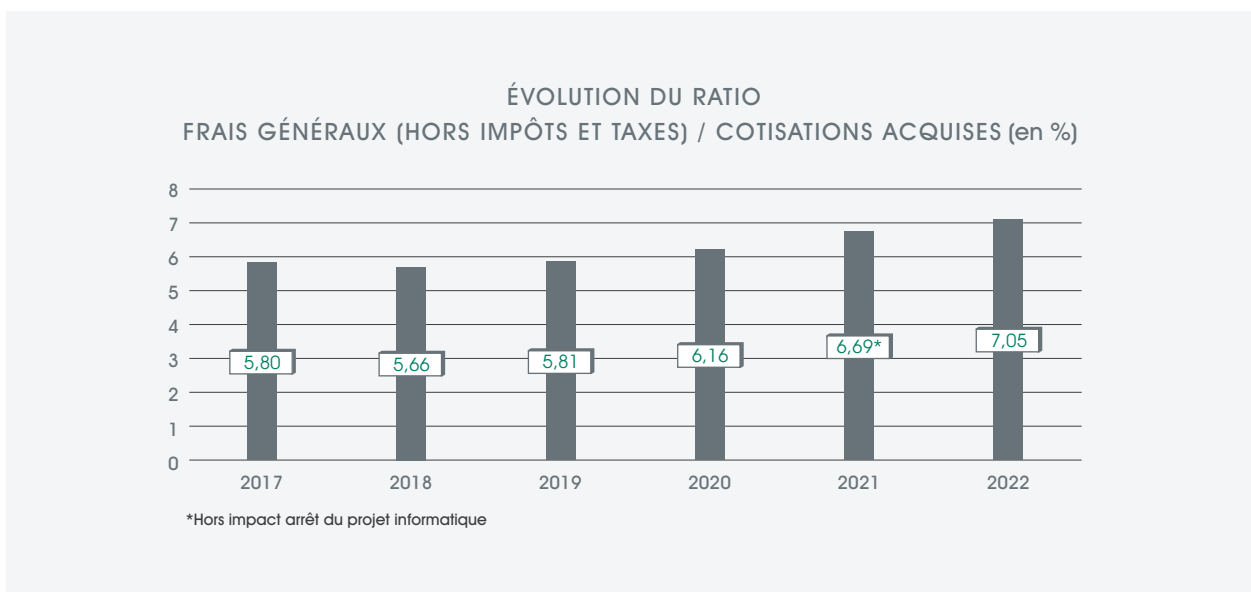
Le ratio frais généraux ramené aux cotisations acquises atteint 7,1 % contre 6,7 % en 2021, hors impact arrêt du projet informatique.

Les informations ci-dessous n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, notre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'Assurance du 29 mai 2017.

	ARTICLE D. 441 I. - 1° : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					ARTICLE D. 441 I. - 2° : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						
	0 JOUR (INDI- CATIF)	1 À 30	31 À 60	61 À 90	91 ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET +)	0 JOUR (INDI- CATIF)	1 À 30	31 À 60	61 À 90	91 ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET +)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT												
Nombre de factures concernées	Néant	Ne pas renseigner				85	Néant	Ne pas renseigner				Néant
Montant total HT des factures concernées		625	549	158		1 332	Néant					
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		5,13 %	4,51 %	1,30 %		10,94 %	Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner						Néant					
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES												
Nombre des factures exclues	Non applicable						Non applicable					
Montant total des factures exclues	Non applicable						Non applicable					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : Règlements à 30 jours fin de mois						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : Règlements à 30 jours fin de mois					

Nota : figurent dans ce tableau les factures de frais généraux non réglées au 31/12/2021

Le montant global de certaines charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI (dépenses somptuaires : amortissements des véhicules, etc.) s'établit pour l'exercice à 20 334 €, le montant de l'impôt sur les sociétés associé est de 5 251 €.



IV - LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Après un résultat exceptionnel de 10,0 M€, le résultat avant impôt s'établit à 30,9 M€ (4,6 M€ en 2021).

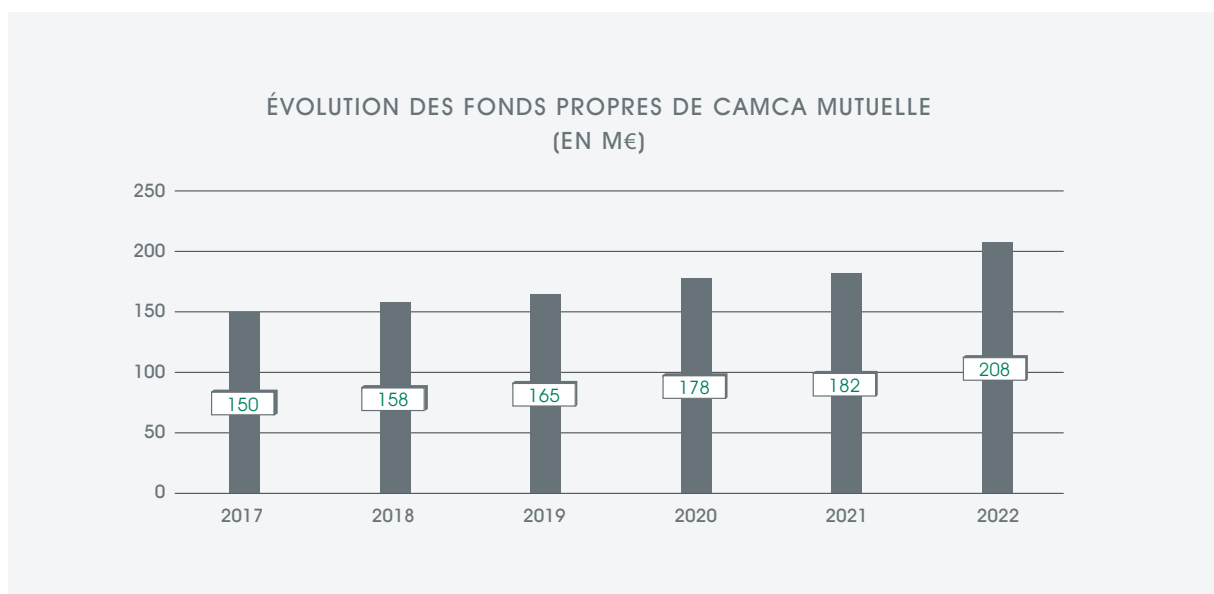
La charge d'impôts s'élève à 4,6 M€ (contre 0,5 M€ en 2021).

Le résultat net après impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'établit ainsi à 26,4 M€ contre 4,1 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

V - LE BILAN

1 | LES FONDS PROPRES

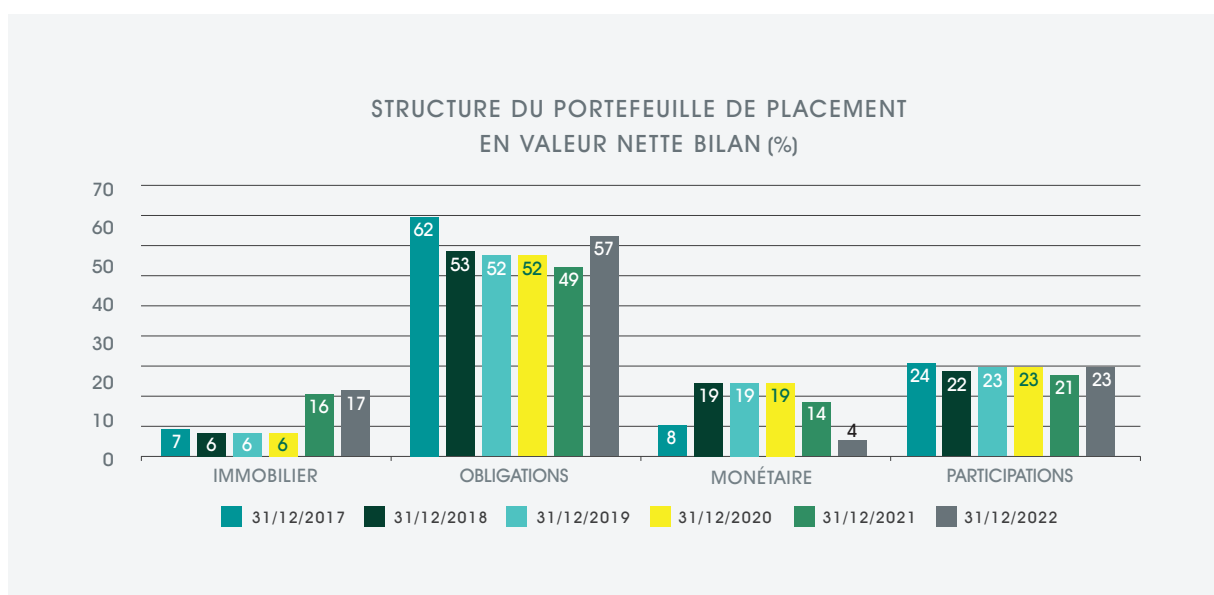
Au 31 décembre 2022, les fonds propres s'élevaient à 208 M€ contre 182 M€ au 31 décembre 2021.



2 | LES PLACEMENTS FINANCIERS

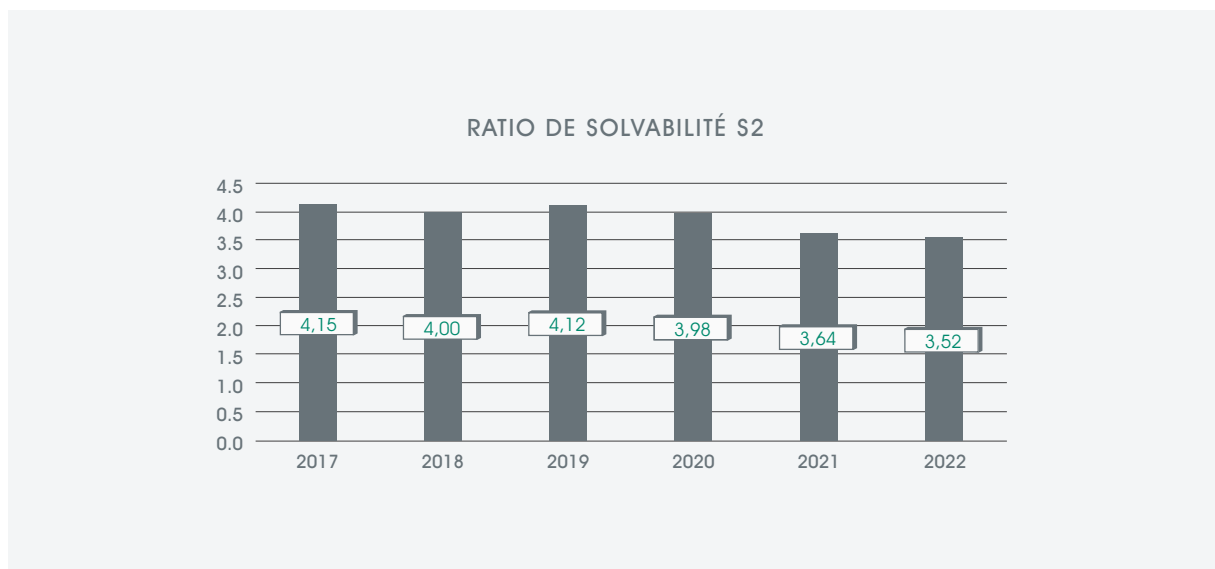
Les encours de placements s'élevaient à 266,0 M€ contre 280,7 M€ en 2021.

La variation de -14,7 M€ s'explique par une baisse des valeurs mobilières non réinvesties au 31/12/2022 afin de maintenir un niveau de liquidités élevé.



3 | LA MARGE DE SOLVABILITÉ (SOLVABILITÉ II)

À fin 2022, le ratio de solvabilité (couverture du SCR ou capital de solvabilité requis par les fonds propres prudentiels) est de 3,52.



4 | CRÉANCES ET DETTES

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de Commerce, et sauf exception particulière, notamment en cas de contestation des montants facturés, il est précisé que les fournisseurs sont réglés à 30 jours fin de mois ou au comptant.

VI - HORS BILAN

Nous n'avons consenti aucune nouvelle garantie hors bilan au cours de l'exercice.

Le montant des titres nantis à notre profit par les réassureurs est de 57,2 M€.

VII - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS (DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS) EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

CAMCA Mutuelle n'est pas concernée sur l'exercice 2022.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont produits et publiés selon les normes comptables françaises.

I - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES QUI NE SONT PAS DE NATURE À AJUSTER LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion.

II - LES FILIALES CONSOLIDÉES

CAMCA Assurance	Cette société commercialise principalement deux produits : l'assurance « Caution des crédits à l'habitat » en liaison avec les Caisses régionales, des assurances affinitaires dans le domaine multimédia et des assurances « Construction » en liaison avec la CEGC (en run-off depuis 2019).
CAMCA Courtage	Ce cabinet de courtage place le programme de réassurance de CAMCA Mutuelle tout en étant courtier des activités cartes de CAMCA Mutuelle. Il est aussi l'un des courtiers de CA Leasing & Factoring.
CAMCA Réassurance	Il s'agit d'une société de réassurance dédiée au Groupe CAMCA et au Crédit Agricole.
CAMCA Lux Finance	Il s'agit de la société de gestion du FCP CAMCA Lux Finance.

SOCIÉTÉS	1 - CAPITAL 2 - PRIME DE FUSION 3 - RÉSERVES 4 - REPORT À NOUVEAU 5 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE (K€)	QUOTE- PART DU CAPITAL DÉTENU (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		1 - PRÊTS 2 - AVANCES 3 - CAUTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉES (K€)	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ (K€)	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE (K€)
			BRUTE (K€)	NETTE (K€)			
CAMCA RÉASSURANCE SA 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	10 000 0 3 707 0 0	95 %	5 745	5 745	0 0 0	78 798	4 750
CAMCA ASSURANCE SA 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	97 000 0 90 331 90 299 20 950	33 %	32 010	32 010	0 0 0	416 529	3 335
CAMCA COURTAGE SAS 53, rue La Boétie 75008 Paris	625 173 932 0 7 235	100 %	22 418	22 418	0 0 0	22 274	5 250
SCI LA BOETIE 65 53, rue La Boétie 75008 Paris	8 206 0 0 0 0	100 %	9 147	9 147	0 0 0	963	162 ^(*)
SCI HAUSSMANN 122 53, rue La Boétie 75008 Paris	483 0 0 0 0	100 %	483	483	0 0 0	44	1 598 ^(*)
SCI SÉGUR 2 53, rue La Boétie 75008 Paris	19 901 0 888 0 985	76,34 %	31 244	31 244	0 0 0	2 039	219

^(*) Remontée de la quote-part de résultat.

III - LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé net part du Groupe est arrêté à 16,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (contre 37,7 M€ en 2021).

Les porteurs minoritaires sont :

- les sociétés SACAM Assurance Caution et SACAM Participations dans les sociétés CAMCA Réassurance et CAMCA Assurance, ainsi que leur part indirecte dans les autres entités consolidées ;
- les sociétés PACIFICA et PREDICA dans les capitaux propres de la SCI SÉGUR 2.

Les retraitements opérés concernent essentiellement l'homogénéisation des méthodes comptables des différentes entités du Groupe et la prise en compte des impôts différés.

Le résultat technique net de réassurance (retraité des éléments liés à la ventilation des frais généraux et des reclassements relatifs au résultat des placements) est de +52,2 M€, en baisse de 31,3 M€ par rapport à 2021, avec un exercice caractérisé par une hausse globale de la sinistralité après un exercice 2021 marqué par la crise sanitaire (ratio S/C net augmentant de 25 % à 30 %).

Les commissions et participations bénéficiaires à destination des Caisses régionales s'élèvent à 261,3 M€.

IV - LE BILAN

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2022 atteint 3,9 milliards d'euros, en progression de 9 % par rapport au 31 décembre 2021.

Les capitaux propres part du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, s'élèvent à 503 M€, soit 12,9 % du total bilan contre 487 M€ en 2021 soit 13,7 % du total bilan. Les quasi-fonds propres qui correspondent aux intérêts minoritaires s'élèvent à 131 M€ (contre 118 M€ fin 2021). Au total, le niveau des fonds propres et quasi-fonds propres est de 635 M€, soit plus de 16,3 % du total bilan.

V - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société CAMCA a renforcé ses équipes de développement informatique pour poursuivre sa stratégie de sécurisation de ses activités, notamment la mise en place de son nouvel outil de gestion.

VI - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

PRIMES ACQUISES BRUTES DE CESSION EN RÉASSURANCE (M€)	2021	2022	VARIATION
Caution habitat	359,5	382,7	23,2
Cartes et parabancaire	223,2	234,5	11,3
Risques opérationnels et construction	66,3	74,1	7,8
Autres	27,2	30,5	3,3
TOTAL	676,3	721,8	45,5

Les primes acquises brutes de cession en réassurance du Groupe CAMCA augmentent de 45,5 M€ (+7 %). Cette augmentation est due principalement à la Caution habitat de CAMCA Assurance :

- la Caution habitat progresse de 23,2 M€ (+6 %) portée par l'augmentation des prêts habitat cautionnés par CAMCA Assurance (+7,4 % par rapport à 2021). Le taux d'adossement de la garantie CAMCA progresse à 53,2 % contre 48,3 % en 2021, grâce aux différentes actions d'animation réalisées auprès de l'ensemble des Caisses régionales ;
- Les branches cartes, parabancaire, risques opérationnels, construction, affinitaire et autres progressent également (+12 %) : poursuite de la montée en gamme du parc de cartes et poursuite de la progression de l'affinitaire.

CHARGE DE SINISTRES BRUTE DE CESSION EN RÉASSURANCE (M€)	2021	2022	VARIATION
Caution habitat	107,6	118,6	11,0
Cartes et parabancaire	15,7	31,6	15,9
Risques opérationnels et construction	37,7	40,5	2,7
Autres	6,8	17,9	11,2
TOTAL	167,9	208,6	40,7

La charge de sinistres brute de cession en réassurance du Groupe CAMCA augmente de 40,7 M€ (24 %). Cette évolution s'explique de la manière suivante :

- la hausse de la charge sinistres brute de la branche Caution habitat résulte de la constitution de provisions pour sinistres non encore manifestés sur les prêts de la génération 2022.
- la charge des branches cartes et parabancaire connaît une hausse en 2022 s'expliquant, d'une part, par une survenance 2022 en hausse significative (par rapport à une année 2021 marquée par la crise sanitaire Covid-19 et une faible fréquence de sinistres « voyages » liée au confinement et aux restrictions des déplacements et des voyages) avec une augmentation du nombre de dossiers ouverts de 37 %.

Les revenus financiers diminuent de 47,5 M€ impactés par des plus-values en 2021 non récurrentes, et une baisse du taux de rendement comptable du portefeuille obligataire à 1,2 % contre 1,4 % en 2021.

Les frais généraux connaissent une baisse de 1,8 M€ sur 2022 du fait de l'arrêt du projet informatique en 2021, ayant entraîné une hausse des charges informatiques sur l'exercice 2021 de 6,0 M€, en lieu et place d'une activation en immobilisations incorporelles. Retraité de cette variation, le reste des frais généraux a connu une augmentation liée au développement de la structure (hausse des effectifs et de la surface de bureaux).

La charge d'impôt d'un montant de 8,3 M€ (y compris les impôts différés) est en baisse de 14,2 M€.

VII - PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2023, le projet et les ambitions du Groupe CAMCA s'inscrivent dans la raison d'être du Groupe Crédit Agricole : « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ». Cette déclinaison se traduira en 2023 par :

- la poursuite du développement de l'activité caution grâce à une progression du taux d'adossement des prêts Habitat cautionnés avec un objectif de deux dossiers sur trois, le lancement de nouvelles offres ;
- la poursuite du déploiement des offres Ma Banque du Quotidien dans toutes les Caisses régionales et le lancement de l'offre « MBQ Pros » ;
- l'accompagnement des nouvelles organisations distributives notamment sur la filière immobilière ;
- l'accompagnement du Groupe Crédit Agricole dans ses projets de développement en France comme à l'international.

ANNEXE

Tableau des résultats des cinq derniers exercices (en K€) de CAMCA Mutuelle.

NATURE DES INDICATIONS	2022	2021	2020	2019	2018	2017
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE						
Capital social (fonds d'établissement)	400	400	400	400	400	400
Nombre d'actions émises						
Nombre d'obligations convertibles en actions						
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES						
Chiffre d'affaires hors taxes	306 135	289 748	280 218	274 025	262 603	259 612
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	22 113	11 237	18 682	15 901	16 830	6 936
Impôts sur les bénéfices	4 561	527	3 505	3 595	9 933	1 241
Participation des salariés dûe au titre de l'exercice	431	275	256	235	217	209
Résultat après impôts, amortissements et provisions	26 353	4 091	12 437	7 301	7 674	4 255
Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION ⁽²⁾						
Bénéfice après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Dividende distribué à chaque action ⁽¹⁾	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
IV - PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	111,19	82,38	70,39	63,75	58,5	55,75
Montant de la masse salariale	7 295	5 981	5 049	4 410	4 586	3 904
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	4 336	4 007	3 284	2 797	2 926	2 664

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le directoire ou les gérants.

(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y a lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.



COMPTES ANNUELS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN ACTIF

(DONNÉES EN K€)	2022	2021
1 CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ OU COMPTE DE LIAISON AVEC LE SIÈGE		
2 ACTIFS INCORPORELS	11 160	7 672
3 PLACEMENTS	265 988	280 670
3a Terrains et constructions	43 165	43 165
3b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	60 173	60 173
3c Autres placements	162 650	177 332
4 PLACEMENTS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE		
5 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	55 752	44 827
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	0	0
5d Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	55 752	44 827
5f Provisions pour participations aux bénéfices (non-vie)	0	0
6 CRÉANCES	44 948	61 889
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	39 346	44 024
6aa Primes restant à émettre	30 938	35 751
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	8 408	8 273
6b Créances nées d'opérations de réassurance	8	7 395
6c Autres créances	5 593	10 471
6ca Personnel	48	54
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	118	5 783
6cc Débiteurs divers	5 428	4 633
7 AUTRES ACTIFS	90 535	29 732
7a Actifs corporels d'exploitation	1 829	1 214
7b Comptes courants et caisse	88 706	28 518
8 COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	1 723	1 469
8a Intérêts et loyers acquis non échus	996	836
8b Frais d'acquisition reportés	0	0
8c Autres comptes de régularisation	727	634
TOTAL GÉNÉRAL	470 106	426 260

BILAN PASSIF

(DONNÉES EN K€)	2022	2021
1 CAPITAUX PROPRES	208 264	181 911
1a Fonds d'établissement	400	400
1c Réserves de réévaluation	0	0
1d Autres réserves	181 511	177 419
1e Report à nouveau	0	0
1f Résultat de l'exercice	26 353	4 091
2 PASSIFS SUBORDONNÉS		
3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	197 282	168 292
3a Provisions pour primes non acquises	0	0
3d Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	169 578	140 371
3f Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non-vie)	25 311	24 598
3g Provision pour égalisation	2 393	3 323
4 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE		
5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 481	22 916
6 DETTES POUR DÉPÔTS ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES EN REPRESENTATION D'ENGAGEMENTS TECHNIQUES	181	6
7 AUTRES DETTES	46 820	53 019
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	17 146	22 716
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	12 700	13 020
7e Autres dettes :	16 974	17 283
7eb <i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	0	0
7ec <i>Personnel</i>	2 588	2 114
7ed <i>État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques</i>	6 036	2 990
7ee <i>Créanciers divers</i>	8 350	12 179
8 COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	79	116
TOTAL GÉNÉRAL	470 106	426 260

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	2022	2021
1 ENGAGEMENTS REÇUS		
2 ENGAGEMENTS DONNÉS		
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés		
3 VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES	57 222	46 509
4 VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION		
5 VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE		
6 AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
7 ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME		

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE

(DONNÉES EN K€)	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	2022	2021
1 PRIMES ACQUISES	306 135	44 596	261 539	249 223
1a Primes	306 135	44 596	261 539	249 223
1b Variation des primes non acquises	0	0	0	0
2 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	6 634	0	6 634	4 062
3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	3 050	0	3 050	2 379
4 CHARGES DES SINISTRES	-79 044	-17 979	-61 064	-31 943
4a Prestations et frais payés	-49 836	-7 054	-42 783	-29 304
4b Charges des provisions pour sinistres	-29 207	-10 925	-18 282	-2 640
5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	0	0	0	0
6 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-93 410	0	-93 410	-90 433
7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-94 436	-6 224	-88 212	-88 069
7a Frais d'acquisition	-90 112	0	-90 112	-87 925
7b Frais d'administration	-4 324	0	-4 324	-5 676
7c Commissions reçues des réassureurs	0	-6 224	6 224	5 532
8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-18 749	0	-18 749	-17 786
9 VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	930	0	930	-338
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	31 110	20 393	10 717	27 095

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

(DONNÉES EN K€)	2022	2021
1 RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	10 717	27 095
2 RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	0	0
3 PRODUITS DES PLACEMENTS	17 801	11 649
3a Revenus des placements	17 535	11 373
3b Autres produits des placements	257	148
3c Profits provenant de la réalisation des placements	9	128
4 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	0	0
5 CHARGES DES PLACEMENTS	-585	-848
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-320	-328
5b Autres charges des placements	-20	-121
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-244	-399
6 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	-6 634	-4 062
7 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	1	8
8 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	0	0
9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	10 044	-28 949
9a Produits exceptionnels	15 795	2 988
9b Charges exceptionnelles	-5 750	-31 937
10 PARTICIPATION DES SALARIÉS	-431	-275
11 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-4 561	-527
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	26 353	4 091

VENTILATION DES OPÉRATIONS TECHNIQUES PAR CATÉGORIES

Ventilation des opérations techniques par catégories définies à l'article A344-2 du Code des Assurances au 31 décembre 2022.

(DONNÉES EN K€)	DOMMAGES CORPORELS		R. C. AUTOMOBILE	DOMMAGES AUTOMOBILE	TOTAL AUTOMOBILE
	CONTRATS INDIVIDUELS CAT. 20	CONTRATS COLLECTIFS CAT. 21	CAT. 22	CAT. 23	CAT. 22 ET 23
1 PRIMES ACQUISES	0	83 740	1 421	6 566	7 987
1a Primes	0	83 740	1 421	6 566	7 987
1b Variation des primes non acquises	0	0	0	0	0
2 CHARGES DES PRESTATIONS	0	22 515	3 313	3 981	7 294
2a Prestations et frais payés	0	18 489	782	4 176	4 958
2b Charges des provisions pour prestations diverses	0	4 026	2 531	-195	2 336
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	0	61 225	-1 892	2 585	693
5 FRAIS D'ACQUISITION	0	21 591	71	1 491	1 562
6 AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	0	4 926	84	386	470
B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	0	26 518	154	1 877	2 031
7 PRODUITS DES PLACEMENTS	0	493	308	151	459
8 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	0	17 217	0	485	485
C SOLDE FINANCIER	0	-16 724	308	-334	-26
9 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRIMES ACQUISES	0	10 054	791	953	1 745
10 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRESTATIONS PAYÉES	0	166	357	847	1 204
11 PART DES RÉASSUREURS DANS LES CHARGES DE PROVISIONS POUR PRESTATIONS	0	1 435	712	400	1 112
12 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS	0	0	0	0	0
13 COMMISSIONS REÇUES DES RÉASSUREURS	0	192	193	254	447
D SOLDE DE RÉASSURANCE	0	8 261	-470	-548	-1 018
RÉSULTAT TECHNIQUE	0	9 723	-1 268	922	-346
HORS COMPTE					
14 PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (CLÔTURE)	0	0	0	0	0
15 PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (OUVERTURE)	0	0	0	0	0
16 PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (CLÔTURE)	0	14 398	8 926	1 848	10 774
17 PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (OUVERTURE)	0	10 371	6 395	2 043	8 438
18 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (CLÔTURE)	0	2 068	0	1 273	1 273
19 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (OUVERTURE)	0	2 204	0	788	788

Ventilation des opérations techniques par catégories définies à l'article A344-2 du Code des Assurances au 31 décembre 2022 (suite).

(DONNÉES EN K€)	DOMMAGES AUX BIENS PARTICULIERS	DOMMAGES AUX BIENS PROF.	TOTAL DOMMAGES AUX BIENS	CATAS- TROPES NATURELLES	R. C. GÉNÉRALE	PERTES PÉCUNIAIRES DIVERSES
	CAT. 24	CAT. 25	CAT. 24 À 26	CAT. 27	CAT. 28	CAT. 29 À 31
1 PRIMES ACQUISES	33	154 292	154 326	17 081	17 140	19 488
1a Primes	33	154 292	154 326	17 081	17 140	19 488
1b Variation des primes non acquises	0	0	0	0	0	0
2 CHARGES DES PRESTATIONS	-25	23 343	23 318	-199	11 050	3 425
2a Prestations et frais payés	-1	17 592	17 591	438	6 804	493
2b Charges des provisions pour prestations diverses	-24	5 751	5 727	-637	4 246	2 932
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	58	130 949	131 007	17 279	6 090	16 063
5 FRAIS D'ACQUISITION	0	58 815	58 815	6 664	283	581
6 AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	2	9 077	9 078	3 019	1 008	1 146
B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	2	67 892	67 894	9 683	1 292	1 727
7 PRODUITS DES PLACEMENTS	4	1 312	1 316	38	3 009	0
8 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	0	57 281	57 281	6 397	0	12 030
C SOLDE FINANCIER	4	-55 969	-55 965	-6 359	3 009	-12 030
9 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRIMES ACQUISES	21	13 985	14 006	1 909	11 019	3 207
10 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRESTATIONS PAYÉES	-5	2 355	2 350	0	2 975	2
11 PART DES RÉASSUREURS DANS LES CHARGES DE PROVISIONS POUR PRESTATIONS	0	-84	-84	0	2 740	2 591
12 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS	0	0	0	0	0	0
13 COMMISSIONS REÇUES DES RÉASSUREURS	5	1 985	1 989	0	2 324	813
D SOLDE DE RÉASSURANCE	21	9 730	9 751	1 909	2 981	-199
RÉSULTAT TECHNIQUE	38	-2 641	-2 603	-672	4 826	2 505
HORS COMPTE						
14 PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (CLÔTURE)	0	0	0	0	0	0
15 PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (OUVERTURE)	0	0	0	0	0	0
16 PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (CLÔTURE)	70	31 298	31 367	638	77 562	3 965
17 PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (OUVERTURE)	94	25 547	25 641	1 275	73 317	1 033
18 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (CLÔTURE)	0	19 314	19 314	0	0	2 656
19 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (OUVERTURE)	0	19 097	19 097	0	0	2 509

Ventilation des opérations techniques par catégories définies à l'article A344-2 du Code des Assurances au 31 décembre 2022 (suite).

(DONNÉES EN K€)	TRANSPORTS		CONS- TRUCTION DOMMAGES & R. C.	CRÉDIT ET CAUTION	TOTAL DES AFFAIRES DIRECTES	ACCEPTATIONS EN FRANCE	TOTAL GÉNÉRAL
	CAT. 34	CAT. 35 ET 36	CAT. 37 ET 38	CAT. 20 À 38			
1 PRIMES ACQUISES	27	3 251	1 036	304 074	2 061	306 135	
1a Primes	27	3 251	1 036	304 074	2 061	306 135	
1b Variation des primes non acquises	0	0	0	0	0	0	
2 CHARGES DES PRESTATIONS	0	7 275	219	74 897	3 216	78 114	
2a Prestations et frais payés	0	978	0	49 752	84	49 836	
2b Charges des provisions pour prestations diverses	0	6 297	219	25 145	3 132	28 277	
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	27	-4 024	817	229 177	-1 155	228 022	
5 FRAIS D'ACQUISITION	0	392	12	89 901	211	90 112	
6 AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	2	191	61	19 902	121	20 023	
B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	2	583	73	109 803	332	110 135	
7 PRODUITS DES PLACEMENTS	0	1 121	4	6 440	194	6 634	
8 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	0	0	0	93 410	0	93 410	
C SOLDE FINANCIER	0	1 121	4	-86 970	194	-86 776	
9 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRIMES ACQUISES	6	1 381	332	43 659	938	44 596	
10 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PRESTATIONS PAYÉES	0	239	0	6 935	119	7 054	
11 PART DES RÉASSUREURS DANS LES CHARGES DE PROVISIONS POUR PRESTATIONS	0	1 136	42	8 972	1 953	10 925	
12 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PARTICIPATIONS AUX RÉSULTATS	0	0	0	0	0	0	
13 COMMISSIONS REÇUES DES RÉASSUREURS	2	242	63	6 072	152	6 224	
D SOLDE DE RÉASSURANCE	4	-236	226	21 679	-1 286	20 393	
RÉSULTAT TECHNIQUE	21	-3 251	522	10 725	-8	10 717	
HORS COMPTE							
14 PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (CLÔTURE)	0	0	0	0	0	0	
15 PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES (OUVERTURE)	0	0	0	0	0	0	
16 PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (CLÔTURE)	0	23 756	219	162 679	6 899	169 578	
17 PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (OUVERTURE)	0	17 459	0	137 534	2 837	140 371	
18 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (CLÔTURE)	0	0	0	25 311	2 393	27 704	
19 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (OUVERTURE)	0	0	0	24 598	3 323	27 921	

LISTE DÉTAILLÉE DES PLACEMENTS

I - PLACEMENTS IMMOBILIERS

AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLÉMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS	AFFEC- TATION	LOCALI- SATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION ART. R. 343-10		
			VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
PARTS ET ACTIONS DE SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES ET SCPI								
59 999 02		SCI La Boétie 65	F	FR	9 146 788,58		9 146 788,58	31 483 580,05
3 168 05		SCI Haussmann 122	F	FR	482 958,49		482 958,49	481 890,52
10 800 08		SCI Ségur	F	FR	2 291 926,66		2 291 926,66	4 812 372,00
156 500 09		SCI Ségur 2	F	FR	31 243 595,25		31 243 595,25	41 860 777,73
TOTAL					43 165 268,98	0,00	43 165 268,98	78 638 620,30
5 832		SCPI EDISSIMMO	F	FR	1 066 899,20		1 066 899,20	1 271 725,92
TOTAL					1 066 899,20	0,00	1 066 899,20	1 271 725,92
TOTAL DES IMMOBILISATIONS (EN €)					44 232 168,18	0,00	44 232 168,18	79 910 346,22

AUTRES OBLIGATIONS COTÉES (SUITE)

FR001400D8K2	400 000	VINCI 3.375% 17-10-32 EMTN	F	FR	404 828,00	-47,80	404 780,20	386 032,00	400 000,00
FR001400DLI3	1 400 000	AGEN FR 3.25 12-31	F	FR	1 390 970,00	22,48	1 390 992,48	1 361 850,00	1 400 000,00
FR001400DNU4	1 500 000	SOCI NA 3.125 11-27	F	FR	1 503 930,00	-213,62	1 503 716,38	1 475 940,00	1 500 000,00
XSD953564191	4 000 000	CASA LN 3.125% 17-07-23 EMTN	F	FR	3 984 440,00	14 101,57	3 998 541,57	4 007 160,00	4 000 000,00
XS1069521083	1 000 000	CRÉDIT AGRICOLE LONDON 2.375% 20/05/2024	F	FR	1 048 500,00	-32 128,37	1 016 371,63	988 665,00	1 000 000,00
XS1190624038	1 062 000	STAT 1.25% 17-02-27 EMTN	F	FR	1 092 498,70	-19 443,49	1 073 055,21	974 406,24	1 062 000,00
XS1204154410	2 000 000	CRED AGRI SA 2.625% 17-03-27	F	FR	1 852 200,00	86 792,09	1 938 992,09	1 873 410,00	2 000 000,00
XS1372839214	2 000 000	VODA 2.2% 25-08-26 EMTN	F	FR	1 978 300,00	13 395,89	1 991 695,89	1 900 600,00	2 000 000,00
XS1382791975	1 000 000	DEUT TEL 1.5% 03-04-28 EMTN	F	FR	991 620,00	4 503,70	996 123,70	902 345,00	1 000 000,00
XS1388661735	700 000	DEUT POS 1.25% 01-04-26 EMTN	F	FR	696 542,00	2 274,32	698 816,32	660 674,00	700 000,00
XS1408317433	800 000	OR 1.0% 12-05-25 EMTN	F	FR	791 624,00	6 085,68	797 709,68	756 524,00	800 000,00
XS1410582586	2 100 000	EAD 0.875% 13-05-26 EMTN	F	FR	2 084 838,00	9 879,78	2 094 717,78	1 925 899,50	2 100 000,00
XS1550135831	4 400 000	CASA L 1.0% 16-09-24 EMTN	F	FR	4 399 736,00	147,12	4 399 883,12	4 235 154,00	4 400 000,00
XS1577586321	500 000	COMP DE 1.0% 17-03-25 EMTN	F	FR	494 260,00	4 098,02	498 358,02	473 005,00	500 000,00
XS1606720131	6 000 000	QUEB MONT 0.875% 04-05-27	F	FR	5 950 440,00	27 412,01	5 977 852,01	5 418 150,00	6 000 000,00
XS1612543121	2 100 000	GE 1.5% 17-05-29	F	FR	2 084 040,00	7 052,76	2 091 092,76	1 841 437,50	2 100 000,00
XS1617845083	3 100 000	IBM INT 0.95 05-25	F	FR	3 094 761,00	3 596,03	3 098 357,03	2 925 284,00	3 100 000,00
XS1619568303	2 200 000	UNIB RO 1.5 05-29	F	FR	2 196 172,00	1 638,01	2 197 810,01	1 798 214,00	2 200 000,00
XS1681519184	1 800 000	GSK CAP 1.0% 12-09-26	F	FR	1 798 308,00	959,02	1 799 267,02	1 656 225,00	1 800 000,00
XS1839680680	800 000	MANPOWER 1.75% 22-06-26	F	FR	796 512,00	1 880,45	798 392,45	750 508,00	800 000,00
XS1881574591	400 000	COMP DE 0.875 09-23	F	FR	399 884,00	95,84	399 979,84	394 554,00	400 000,00
XS1907118894	900 000	AT AND T INC 1.05% 05-09-23	F	FR	909 540,00	-8 158,54	901 381,46	888 556,50	900 000,00
XS1958307461	1 300 000	CA 1.75% 05-03-29 EMTN	F	FR	1 289 756,00	3 669,48	1 293 425,48	1 128 296,00	1 300 000,00
XS1979280853	1 000 000	VERI CO 0.875 04-27	F	FR	996 310,00	1 679,54	997 989,54	884 650,00	1 000 000,00
XS2010447238	1 750 000	BMW FIN 0.75% 13-07-26 EMTN	F	FR	1 743 402,50	3 251,59	1 746 654,09	1 603 936,25	1 750 000,00
XS2099546488	1 300 000	CA 0.875% 14-01-32 EMTN	F	FR	1 294 267,00	1 355,34	1 295 622,34	974 044,50	1 300 000,00
XS2102380776	1 550 000	DEUT BA 0.75 07-35	F	FR	1 539 429,00	1 897,50	1 541 326,50	1 086 557,75	1 550 000,00
XS2147133495	700 000	UNIL FI 1.25 03-25	F	FR	699 965,00	9,47	699 974,47	671 202,00	700 000,00
XS2153406868	1 200 000	TOTA CA 1.491 04-27	F	FR	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	1 107 978,00	1 200 000,00
XS2168625544	1 500 000	PEPSI 0.5% 06-05-28 EMTN	F	FR	1 498 710,00	417,92	1 499 127,92	1 290 600,00	1 500 000,00
XS2182054887	900 000	SIEM FI 0.375 06-26	F	FR	899 523,00	201,60	899 724,60	812 812,50	900 000,00
XS2233154538	1 500 000	CA LA 0.125% 15-03-29	F	FR	1 494 570,00	1 453,65	1 496 023,65	1 227 052,50	1 500 000,00
XS2239067379	220 000	AVINOR AS 0.75% 01-10-30 EMTN	F	FR	181 060,00	368,96	181 428,96	174 658,00	220 000,00
XS2240063730	1 100 000	DIAGO CAP BV 0.125% 28-09-28	F	FR	1 094 412,00	1 568,10	1 095 980,10	914 578,50	1 100 000,00
XS2366407018	1 400 000	THER FI 0.8 10-30	F	FR	1 397 340,00	336,86	1 397 676,86	1 131 837,00	1 400 000,00
XS2406914346	500 000	HIGH HO 0.318 12-26	F	FR	500 000,00	0,00	500 000,00	437 240,00	500 000,00
XS2433363509	3 000 000	BANQ EU 0.25 01-32	F	FR	2 680 350,00	21 070,14	2 701 420,14	2 322 960,00	3 000 000,00
XS2446844594	1 200 000	SIEM FI 1.0 02-30	F	FR	1 195 788,00	421,20	1 196 209,20	1 020 174,00	1 200 000,00
XS2449928543	500 000	VEST WI 1.5 06-29	F	FR	499 165,00	76,14	499 241,14	437 702,50	500 000,00
XS2481287634	600 000	INVESTOR AB 2.75% 10-06-32	F	FR	596 742,00	102,77	596 844,77	551 637,00	600 000,00
XS2549543499	1 000 000	TENN HO 4.5 10-34	F	FR	1 098 200,00	-656,24	1 097 543,76	1 036 220,00	1 000 000,00
XS2554489513	1 000 000	VOLK IN 4.375 05-30	F	FR	994 480,00	-21,45	994 458,55	969 245,00	1 000 000,00
TOTAL (EN €)					147 221 334,70	441 255,32	147 662 590,02	132 116 805,74	148 682 000,00
TOTAL (A) (EN €)					152 126 254,70	647 554,12	152 773 808,82	137 295 845,74	153 882 000,00

2.2. | VALEURS ESTIMÉES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ART. R. 343-10

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS			AFFEC- TATION	LOCALI- SATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION ART. R. 343-10
					VALEUR BRUTE	PROVISIONS		
ACTIONS DE SICAV & FCP								
FR0014005XL2	31,065	AMUNDI EURO LIQ SHT TERM SRI Z C	F	FR	3 093 132,85		3 093 132,85	3 100 292,65
FR0014005XN8	6,386	AMUNDI EURO LIQ RATED SRI PART Z	F	FR	6 363 449,02		6 363 449,02	6 380 698,48
TOTAL (EN €)					9 456 581,87	0,00	9 456 581,87	9 480 991,13
ACTIONS NON COTÉES								
	25	ADICAM	F	FR	381,12		381,12	381,12
	1	CAAS	F	FR	10,00		10,00	10,00
	1	CA GIP	F	FR	1,00		1,00	1,00
TOTAL (EN €)					392,12	0,00	392,12	392,12
TOTAL (B) (EN €)					9 456 973,99	0,00	9 456 973,99	9 481 383,25
TOTAL GÉNÉRAL (A+B) (EN €)					161 583 228,69	647 554,12	162 230 782,81	146 777 228,99

III- TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS			AFFEC- TATION	LOCALI- SATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION ART. R. 343-10
					VALEUR BRUTE	PROVISIONS		
	32 300	CAMCA RÉASSURANCE	L	LU	5 745 226,83		5 745 226,83	5 745 226,83
	11 220	CAMCA ASSURANCE	L	LU	32 010 000,00		32 010 000,00	32 010 000,00
	250	CAMCA COURTAGE	L	FR	22 417 875,00		22 417 875,00	22 417 875,00
TOTAL (EN €)					60 173 101,83	0,00	60 173 101,83	60 173 101,83

IV - PRÊTS NON AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS			AFFEC- TATION	LOCALI- SATION	VALEUR INSCRITE AU BILAN		VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION
					VALEUR BRUTE	PROVISIONS		
Prêts au personnel et autres prêts								
TOTAL (EN €)						0,00	0,00	0,00

V - AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022

	VALEUR COMPTABLE	VALEUR DE RÉALISATION
Primes échues et non recouvrées de moins de trois mois	172 891,74	172 891,74
Intérêts courus et non échus	996 025,38	996 025,38
Banques et comptes sur livret	88 706 069,34	88 706 069,34
TOTAL (EN €)	89 874 986,46	89 874 986,46

VI - VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS		AFFECTATION	LOCALISATION	VALEUR DE RÉALISATION
A OBLIGATIONS D'ÉTAT				755 008,62
ES00000121G2	30 000	ESPAGNE 4,80 % 08-310124	L ES	31 983,00
ES00000123U9	59 000	ESPAGNE 5,40 % 13-310123	L ES	62 127,00
FR0010447367	35 000	OATE 1,80 % 07-250740 INDX	L FR	57 862,62
FR0013344751	630 000	FRANCE EMPRUNT D'ÉTAT 0 % 18-250324	L FR	603 036,00
B AUTRES VALEURS				56 456 655,03
DE000A0HMM15	47	MEAG MUNICH RE PLACEMENT	L DE	49 855,25
FR0000096166	43	SICAV HSBC FRENCH GOV.BONDS	L FR	8 190,64
FR0000971293	47	FCP HSBC EURO GVT BD FD C 3DEC	L FR	139 633,24
FR0007448568	11 226	FCP FRACOM	L FR	243 828,00
FR0007486634	47	FCP HSBC MONETAIRE	L FR	142 730,69
FR0010757773	4 248	FCP CCR CREDIT EURO	L FR	502 410,00
IE00B3F81R35	1 400	FCP ISHARES CORE EURO CORP BOND	L LU	159 806,00
LU0091963743	15 535	CAMCA LUX FINANCE GESTION CAMCA RE	L LU	51 677 431,95
LU1509931215	728	SICAV MAPFRE AM EURO BONDS FD I CAP	L ES	107 305,00
LU0353175895	2 201	SICAV SWISS RE(LUX) I GL BDS EURO A	L LU	2 114 582,00
QS000212LEA3	45 540	ACTIONS SCORE REAL ESTATE	L FR	263 485,00
US3136BBEM05	74 104	FANNIE MAE 2 % 20-010450 TA	L FR	71 037,53
XS1956955980	1 000 000	COOP RABOBANK 0,625 % 270224	L NL	976 359,73
C LIQUIDITÉS				10 008,08
		LIQUIDITÉS	L FR	10 008,08
TOTAL (EN €)				57 221 671,73

VII - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EN €)

7.1. | ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR NATURE

	VALEUR BRUTE AU BILAN	VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION
VALEURS MOBILIÈRES			
Obligations et titres participatifs	152 126 255	152 773 809	137 295 846
<i>Valeurs d'État</i>	4 904 920	5 111 219	5 179 040
<i>Autres valeurs cotées</i>	147 221 335	147 662 590	132 116 806
Actions et autres valeurs mobilières	70 696 975	70 696 975	70 926 211
<i>Actions (titres de placements)</i>	9 456 974	9 456 974	9 481 383
<i>Actions (titres de participation)</i>	60 173 102	60 173 102	60 173 102
<i>Autres valeurs mobilières</i>	1 066 899	1 066 899	1 271 726
TOTAL	222 823 229	223 470 784	208 222 057
IMMEUBLES ET PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES			
Parts de SCI	43 165 269	43 165 269	78 638 620
TOTAL	43 165 269	43 165 269	78 638 620
PRÊTS ET EFFETS ASSIMILÉS			
Non admis en représentation des engagements techniques	0	0	0
TOTAL	0	0	0
TOTAL DES PLACEMENTS	265 988 498	266 636 053	286 860 677
AUTRES ACTIFS			
Primes échues et non recouvrées de moins de trois mois	172 892	172 892	172 892
Intérêts courus non échus	996 025	996 025	996 025
Comptes courants bancaires	88 706 069	88 706 069	88 706 069
Valeurs données en nantissement	0	0	0
TOTAL	89 874 986	89 874 986	89 874 986
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	355 863 485	356 511 039	376 735 664

7.2. | ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR MODE D'ESTIMATION

	VALEUR BRUTE AU BILAN	VALEUR NETTE AU BILAN	VALEUR DE RÉALISATION
Valeurs estimées selon l'art. R. 343.9	152 126 255	152 773 809	137 295 846
Valeurs estimées selon l'art. R. 343.10	203 737 230	203 737 230	239 439 818
Valeurs non admises en représentation des engagements techniques	0	0	0
TOTAL	355 863 485	356 511 039	376 735 664
VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS			57 221 672

VIII - LES PLACEMENTS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF (DONNÉES EN K€)		2022
3 PLACEMENTS		265 988
3a Terrains et constructions		43 165
<i>Immeubles et parts de sociétés immobilières</i>	43 165	
3b Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		60 173
<i>Actions (titres de participation)</i>	60 173	
3c Autres placements		162 650
Obligations et titres participatifs		
<i>Valeurs d'État</i>	4 905	
<i>Autres valeurs cotées</i>	147 221	
Actions et autres valeurs mobilières		
<i>Actions (titres de placements)</i>	9 457	
<i>Autres valeurs mobilières</i>	1 067	
Prêts et effets assimilés	0	
Valeurs données en nantissement	0	
6 CRÉANCES		173
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		
<i>Primes échues et non recouvrées de moins de trois mois</i>	173	
7 AUTRES ACTIFS		88 706
7b Comptes courants et caisse		
<i>Comptes courants bancaires</i>	88 706	
8 COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF		1 723
8a Intérêts et loyers acquis non échus		
<i>Intérêts courus non échus</i>	996	
8c Autres comptes de régularisation		
<i>Obligations et titres participatifs</i>		
<i>Amortissement des différences sur les prix de remboursement</i>	727	
TOTAL ACTIF		356 590
PASSIF (DONNÉES EN K€)		2022
8 COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF		79
Obligations et titres participatifs		
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	79	
TOTAL PASSIF		79
TOTAL DES PLACEMENTS (EN K€)		356 511

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2022 a été marqué par les faits caractéristiques suivants :

■ Crise en Ukraine

Aucune incidence n'est à constater dans les comptes clos au 31 décembre 2022 de CAMCA Mutuelle que ce soit en matière d'évaluation d'actifs, de provisions ou d'appréciation du contrôle ;

■ Projet de digitalisation

La société CAMCA est inscrite dans un projet de digitalisation (programme iDigit). L'exercice 2022 a ainsi été caractérisé par la poursuite des projets informatiques suivants :

- la digitalisation des processus de gestion ;
- la poursuite du projet de changement de l'outil métier de gestion (projet VEOS2) ;
- et l'évolution de l'informatique relatif au décisionnel.

À la suite de la décision, fin 2021, de ne pas poursuivre le projet informatique de changement de l'outil métier de gestion, le décommissionnement des outils et les mises au rebut corrélatives ont été réalisés sur l'exercice 2022.

Les impacts de l'arrêt de ce projet dans les comptes sont les suivants :

- dotation aux amortissements exceptionnels des immobilisations incorporelles mises au rebut pour -2 298 K€,
- valeur nette comptable des immobilisations en cours mises au rebut pour -3 402 K€,
- reprise de la provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles constituée en 2021 pour +5 843 K€.

■ Niveau d'inflation

Sur fond de conflit ukrainien, l'indice des prix à la consommation atteint est en forte hausse. Par rapport à décembre 2021, il a augmenté de 5,9 %. Cette inflation se traduit par une augmentation des coûts sinistres sur la majorité des branches d'activité de CAMCA Mutuelle.

Les prévisions d'inflation des deux prochaines années s'annoncent supérieures à la cible long terme de la BCE de 2 % et conduisent à provisionner, pour les sinistres déjà en stock, une charge complémentaire pour faire face aux surcoûts. En effet, l'inflation aura un impact sur la liquidation future des provisions. Les paramètres ont été ajustés pour en tenir compte.

Nous avons calculé une provision technique complémentaire afin de prendre en compte cette inflation.

L'évolution des taux réglementaires n'a pas d'impact sur notre provisionnement.

■ Marchés financiers

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a également bouleversé l'environnement financier avec des taux en forte augmentation et des marchés obligataires qui enregistrent leur plus mauvaise année depuis les années 1980.

La conjoncture reste donc très volatile et marquée par l'ampleur exceptionnelle des incertitudes liées tant à la normalisation des politiques monétaires qu'à la situation géopolitique.

Le portefeuille est désormais en situation de moins-value latente à hauteur de -15 478 K€. Aucune Provision pour Risque d'Exigibilité n'a été constatée en raison de la situation de plus-value du portefeuille non amortissable.

Le résultat avant impôts s'établit à 30,9 M€ (4,6 M€ en 2021).

La charge d'impôts s'élève à 4,6 M€. Le résultat net après impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'établit donc à 26,4 M€ (4,1 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021).

II - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2022 est anticipé au 30 novembre 2022 concernant les données techniques de gestion (primes, sinistres, commissions, provisions techniques) et au 2 décembre 2022 concernant les frais généraux. Un environnement de contrôle adapté à ces modalités de clôture a été mis en place.

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis conformément aux dispositions de nature comptable regroupées au titre IV du livre III du Code des Assurances et au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 homologué par l'arrêté du 28 décembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et par le règlement ANC n° 2018-08 du 11 décembre 2018 ainsi que par le règlement ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. À défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 précité, les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sont applicables.

Le règlement ANC n° 2018-01 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimation et correction d'erreur entrant en vigueur dès l'exercice 2018, ne concerne pas l'entité sur la période.

Le règlement ANC n° 2018-02 du 6 juillet 2018 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 concernant la comptabilisation du prélèvement à la source est appliqué depuis l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019.

La mise en application du règlement ANC n° 2018-08 du 11 décembre 2018 relatif aux taux à utiliser pour le calcul des provisions techniques de prestations d'incapacité de travail et d'invalidité est sans incidence significative sur les comptes de CAMCA Mutuelle (aucune rente n'a été provisionnée au 31 décembre 2022).

La société est consolidée :

- dans les comptes du Groupe Crédit Agricole SA, dont le siège social est situé 12, place des États-Unis à Montrouge (92), immatriculée sous le numéro 784 608 416. Les comptes sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce de Nanterre,
- et dans les comptes du Groupe Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie à Paris (75008), immatriculée sous le numéro 784 338 527. Les comptes sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris.

1 | ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels représentent les frais de développement ainsi que le coût des logiciels acquis ainsi que les frais de mise en place de ces logiciels.

L'ensemble est amorti linéairement sur une durée de trois à sept ans.

Les actifs incorporels font l'objet de provisions pour dépréciation, le cas échéant.

2 | FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de recherche appliqués et les frais de développement ne sont inscrits à l'actif du bilan que s'ils remplissent un certain nombre de conditions cumulatives.

- Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.
- Les frais de développement sont inscrits à l'actif, s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.
- Les six critères suivants doivent être respectés :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Lorsque les frais de développement répondent bien à l'ensemble des critères cités ci-dessus, ces frais sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont relatifs à des développements informatiques.

Les frais de développement inscrits à l'actif du bilan sont amortis sur la durée d'utilisation estimée du projet, soit une durée de sept ans en linéaire.

Lorsque la durée d'utilisation ne peut pas être estimée avec suffisamment de fiabilité, une durée maximale de cinq ans s'applique.

Les dépenses de recherche et les coûts de développement n'ayant pu être activés à l'actif du bilan ont été comptabilisés en charges pour un montant global de 2 625 K€.

3 | PLACEMENTS

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents.

3.1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Conformément à l'article R. 332-2 alinéa 9Bis du Code des Assurances, les parts ou actions de sociétés immobilières non cotées sont assimilées aux immeubles.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire ; les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeubles : 2 %,
- Agencements : 10 %.

3.2. PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Sous cette rubrique apparaît la valeur nette comptable des titres détenus dans les sociétés CAMCA Courtage SAS, CAMCA Réassurance SA, CAMCA Assurance SA.

3.3. AUTRES PLACEMENTS

Ils sont composés des éléments d'actifs admis en représentation des provisions techniques (définis par l'article R. 332-2 du Code des Assurances) et des autres actifs détenus à long terme.

En ce qui concerne les titres à revenus fixes, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres, conformément à l'article R. 343-9 du Code des Assurances.

3.4. VALEURS DE RÉALISATION ET PROVISIONS

L'évaluation des placements (hors titres à revenus fixes) détenus par les sociétés d'assurance françaises est réglementée par l'article R. 343-10 du Code des Assurances et fait l'objet d'une double évaluation :

- lorsque leur valeur unitaire de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la totalité de la moins-value latente.
Une provision pour dépréciation durable n'est constituée que lorsque la moins-value latente constatée à la date d'arrêté calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % et est présumée durablement dépréciée. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %. La méthode d'appréciation du caractère durable est fixée à une durée de 6 mois consécutifs ;
- lorsque leur valeur globale de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour risque d'exigibilité est constituée. Au 31 décembre 2022, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

La valeur de réalisation correspond au cours de Bourse ou à la valeur vénale pour les titres non cotés. La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés civiles immobilières est déterminée sur la base d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle par un même expert.

4 | PARTS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Trois natures de provisions sont comptabilisées sous cette rubrique :

- les cotisations émises font l'objet de cessions aux réassureurs. Figure ici le montant des cotisations cédées relatives aux primes non acquises de l'exercice ;
- les provisions pour sinistres à payer qui figurent au passif du bilan sont évaluées pour leur montant brut. La part des réassureurs (cessionnaires) dans ces sinistres est inscrite à l'actif sous cet intitulé ;
- les provisions pour participations aux bénéfices cédées. Les contrats de réassurance qui incluaient une clause de participations aux bénéfices étaient les facultatives relatives aux produits « parabancaires » en quote-part. Ces facultatives ont été résiliées au 30 juin 2019. Depuis lors, il n'y a plus de participations aux bénéfices à recevoir des réassureurs sur aucun contrat de réassurance.

5 | PRIMES ACQUISES NON ÉMISES

Les primes acquises et non émises sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises sur l'exercice.

Pour les affaires déjà existantes, elles sont déterminées, sur la base de la date d'effet du contrat, de la façon suivante :

- application d'une méthode statistique pour les contrats déclaratifs à échéances mensuelles ;
- application d'une reprise de la prime HT nette d'annulation et de ristourne de l'année N-1 ou du trimestre T-1 pour les contrats à échéances annuelles ou trimestrielles proratisée par rapport à la date d'arrêté des comptes.

Pour les nouvelles affaires, les primes acquises non émises sont déterminées sur base de la communication d'une prime estimée par le service production calculée selon les éléments du contrat, puis par l'application d'un calcul de prorata par rapport à la date d'arrêté des comptes.

Les primes acquises non émises sont présentées au bilan nettes de commissions sur primes à émettre. Ces dernières sont déterminées en appliquant le taux de commission contractuel sur primes émises au montant des primes acquises non émises calculées.

6 | AUTRES ACTIFS

6.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Figurent sous cette rubrique les immobilisations d'exploitation : matériel de bureau et informatique, matériel de transport, mobilier et agencements des locaux d'exploitation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Mobilier de bureau	10 %	mode linéaire
Matériel de bureau	20 %	mode linéaire
Matériel informatique	33,33 %	mode linéaire
Matériel de transport	20 %	mode linéaire
Agencements	10 %	mode linéaire

Se trouvent également rapportés à cette rubrique les « dépôts et cautionnements versés » liés à l'exploitation.

6.2. COMPTES COURANTS ET CAISSES

Est présenté ici le montant net des avoirs en banque.

7 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

7.1. INTÉRÊTS ET LOYERS ACQUIS NON ÉCHUS

Sous cette rubrique figurent uniquement les intérêts courus non échus sur les valeurs mobilières de placement.

7.2. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Le montant indiqué sur cette ligne représente les commissions dues au titre des primes reportées dont le montant figure au passif du bilan sur la ligne provision pour primes non acquises.

7.3. AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION

Est portée ici la différence de prix de remboursement des obligations.

8 | FONDS D'ÉTABLISSEMENT

Ce fonds d'établissement est constitué conformément à l'article 38 des statuts.

9 | AUTRES RÉSERVES

Cette rubrique regroupe les différentes catégories de réserves :

- les réserves statutaires et facultatives.

Elles sont dotées par affectation du résultat, sur décision de l'Assemblée Générale, afin notamment de respecter le montant réglementaire de la marge de solvabilité défini par l'article R. 334-3 du Code des Assurances.

Elles sont de deux natures :

- les réserves facultatives constituant des fonds propres de long terme ;
- le fonds pour risques d'assurance généraux devant permettre de faire face à des événements exceptionnels.

10 | PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Parmi les provisions techniques figurent les provisions pour primes non acquises, les provisions pour sinistres à payer (non-vie), les provisions pour participations bénéficiaires et ristournes (non-vie) et la provision pour égalisation.

10.1. PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Les provisions pour primes non acquises sont constituées pour les primes émises avant la clôture dont les effets sont postérieurs au 1^{er} janvier 2023. Les provisions sont complétées par une provision pour risques en cours lorsqu'il apparaît que le report des primes ne suffira pas à couvrir les sinistres et frais susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et avant la prochaine échéance des contrats. Elles sont constituées brutes des frais d'acquisition. Au 31 décembre 2022, aucune provision pour primes non acquises ni provision pour risques en cours n'ont été constituées.

10.2. PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (NON-VIE)

Elles se composent de quatre éléments :

- la provision pour sinistres à payer,
- la provision pour sinistres tardifs,
- les prévisions de recours à encaisser,
- la provision pour sinistres non encore manifestés.

La provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir le paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé. Elle est évaluée conformément aux articles R. 343-1 à R. 343-8 du Code des Assurances.

Les sinistres sont évalués à leur montant brut. La part des réassureurs dans ces sinistres est inscrite à l'actif.

Les sinistres survenus et non encore déclarés (IBNR) font l'objet d'une comptabilisation séparée dans un compte de provision pour sinistres tardifs. Ils sont estimés selon des méthodes actuarielles appropriées à chaque catégorie de risques et à chaque typologie de sinistres.

- Sinistres non graves (inférieurs à un seuil défini branche par branche) : provisions dossier/dossier complétées d'IBNR déterminés sur base actuarielle (Chain-Ladder sur les cadences de règlements ou sur les charges de sinistres selon les branches), calibrés de façon prudente (quantile 80), compte tenu de la nature, de la taille, de la concentration et de la durée (engagements longs en RC professionnelle du banquier et en Globale de banque) des risques souscrits ;
- Sinistres graves : provisions dossier/dossier complétées d'IBNR déterminés notamment sur base des historiques de fréquence et de coût moyen des sinistres graves ;
- IBNR de l'exercice de survenance courant ajustés in fine par comparaison avec la charge ultime déterminée à l'aide d'une méthode S/P (ratio sinistres à primes « souscripteur »).

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées selon les méthodes appropriées à chaque nature de risque. Elles sont enregistrées dans un compte spécifique.

Aux provisions pour sinistres à payer et pour sinistres tardifs est ajouté le montant estimé des coûts de gestion nécessaires à la liquidation des dossiers. Ce montant est estimé afin de répondre aux dispositions de l'article 143-11 du règlement ANC n° 2015-11.

Ce montant est calculé par application aux provisions d'un taux par branche d'assurance. Ce taux est déterminé après analyse des coûts réels supportés pour la gestion des sinistres.

Les coûts de gestion relatifs aux prévisions de recours à encaisser sont pris en compte par application du même taux que celui déterminé pour les provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres non encore manifestés est déterminée conformément aux dispositions de l'article 143-14 du règlement ANC n° 2015-11.

10.3. PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES (NON-VIE)

Figurent sous cette rubrique :

- l'évaluation du solde de résultat SécuriCOMPTE et des nouveaux produits parabancaires à reverser aux sociétaires ;
- les participations bénéficiaires sur les autres produits ;
- les participations bénéficiaires sur acceptations.

Ces provisions sont calculées selon des termes contractuels.

10.4. PROVISION POUR ÉGALISATION

Elle est destinée à faire face, notamment, aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels et attentats. Elle est calculée conformément à l'article R. 343-3 du Code des Assurances.

Une provision pour égalisation est constituée au titre du risque attentat (pool Gareat).

11 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Les provisions pour risques et charges comprennent des provisions de nature sociale, fiscale ou autres.

La provision pour indemnités de retraite des salariés avait fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2021. En effet, CAMCA Mutuelle a externalisé, au cours de l'exercice 2021, la gestion des indemnités de fin de carrière auprès de Predica.

12 | RÉASSURANCE

12.1. CESSIONS EN RÉASSURANCE

Les cessions en réassurance sont effectuées selon plusieurs modes :

- « Réassurance facultative », pour les risques propres à certains sociétaires ;
- « Réassurance obligatoire » :
 - traité « en excédent de sinistres », mis en jeu pour les sinistres dépassant un certain montant,
 - traité « quote-part », dans lequel les cessions de primes et de sinistres sont effectuées dans une même proportion,
 - traité « en excédent de perte annuelle », protégeant le résultat contre une fréquence anormale de sinistres.

Les opérations relatives à la réassurance sont comptabilisées au compte de résultat technique sous les rubriques :

- cessions et rétrocessions de primes,
- cessions et rétrocessions de charge des sinistres,
- cessions et rétrocessions de participation bénéficiaire,
- commissions reçues des réassureurs.

CAMCA ne réalise pas d'opération de réassurance finite.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan et évalués au cours de Bourse.

12.2 ACCEPTATIONS EN RÉASSURANCE

CAMCA a intégré dans ses opérations des acceptations en réassurance en provenance de sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole.

Ces acceptations sont prises en compte dans les traités de réassurance de CAMCA.

Par ailleurs, les acceptations en réassurance incluent la participation de CAMCA au pool Gareat.

13 | PRIMES ACQUISES

Les cotisations d'assurance sont constituées des primes d'assurance directe et acceptées en France.

14 | CHARGES D'EXPLOITATION

Elles sont initialement comptabilisées par nature de frais. Elles sont ensuite réparties trimestriellement par destination selon deux modes : soit par affectation directe à une destination, soit par application d'une clé de répartition appropriée.

La ventilation s'opère en trois étapes en utilisant des clés de répartition basées sur les effectifs propres à chaque étape.

- Ventilation des sections « fonctionnement » (fonctionnement maîtrise d'ouvrage assistance et moyens généraux) sur les sections « métier » selon une clé effectifs totaux ;
- Ventilation des sections « métier » mutualisées (ressources humaines, comptabilité, maîtrise d'ouvrage assistance) entre CAMCA Mutuelle et CAMCA Courtage selon une clé effectifs hors sections mutualisées ;
- Ventilation des charges à ventiler (interne CAMCA Mutuelle) selon une clé effectifs totaux CAMCA Mutuelle.

15 | ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS NETS

Ils sont répartis en rémunération des fonds propres d'une part et des engagements techniques d'autre part suivant le rapport :

$$\frac{\text{Produits financiers nets} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Fonds propres (hors réserve de capitalisation)} + \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}$$

Le montant ainsi obtenu est transféré du compte de résultat non technique au compte de résultat technique sous la rubrique : produits des placements transférés.

16 | PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

Un accord de l'UES CAMCA/CAMCA Courtage a été signé le 14 juin 2017 sur le calcul d'une participation des salariés aux résultats de CAMCA pour une durée indéterminée. Un accord d'intéressement de l'UES CAMCA/CAMCA Courtage a également été signé le 15 octobre 2021 pour une durée de trois ans.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

1 | ACTIFS INCORPORELS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2022
Frais de recherche & développement	572	0	572	0
Immobilisations incorporelles en cours	3 887	3 955	3 380	4 462
Logiciels	9 472	0	4 143	5 330
Acomptes immobilisations incorporelles	7 149	6 698	7 149	6 698
TOTAL	21 081	10 653	15 244	16 490
AMORTISSEMENTS	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2022
Frais de recherche & développement	257	20	278	0
Logiciels	7 308	2 165	4 143	5 330
TOTAL	7 565	2 185	4 420	5 330
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2022
Frais de recherche & développement	315	0	315	0
Logiciels	2 150	0	2 150	0
Immobilisations incorporelles en cours	3 378	0	3 378	0
TOTAL	5 843	0	5 843	0
VALEUR NETTE (EN K€)	7 672			11 160

Les dotations aux amortissements sur les logiciels et sur les frais de recherche et développement figurent dans les charges par nature au poste « Dotation aux amortissements et aux provisions ».

2 | PLACEMENTS

2.1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2022
Immeubles	0	0	0	0
Parts de SCI	43 165	0	0	43 165
TOTAL	43 165	0	0	43 165
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2022
Immeubles	0	0	0	0
Parts de SCI	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
VALEUR NETTE (EN K€)	43 165			43 165

Les provisions sur SCI et SCPI sont calculées conformément aux règles et méthodes comptables (note 3.4).

La répartition est la suivante :

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	ACTIVITÉ	AUTRES IMMOBILISATIONS	TOTAL (VALEURS NETTES)
DROITS RÉELS			
Terrains	0	0	0
Constructions	0	0	0
TOTAL DROITS RÉELS	0	0	0
PARTS DE SCI/SCPI NON COTÉES			
Terrains	0	0	0
Constructions	31 244	11 922	43 165
TOTAL SCI/SCPI NON COTÉES	31 244	11 922	43 165

2.2. PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

VALEURS BRUTES	31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2022
CAMCA RÉASSURANCE SA	5 745			5 745
CAMCA ASSURANCE SA	32 010			32 010
CAMCA COURTAGE SAS	22 418			22 418
TOTAL	60 173	0	0	60 173
PROVISIONS	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2022
	0			0
VALEUR NETTE (EN K€)	60 173			60 173

2.3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	1 - CAPITAL 2 - PRIME DE FUSION 3 - RÉSERVES 4 - REPORT À NOUVEAU 5 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE	QUOTE- PART DU CAPITAL DÉTENU (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		1 - PRÊTS 2 - AVANCES 3 - CAUTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉES	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
			BRUTE	NETTE			
CAMCA RÉASSURANCE SA 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	10 000 0 3 707 0 0	95 %	5 745	5 745	0 0 0	78 798	4 750
CAMCA ASSURANCE SA 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	97 000 0 90 331 90 299 20 950	33 %	32 010	32 010	0 0 0	416 529	3 335
CAMCA COURTAGE SAS 53, rue La Boétie 75008 Paris	625 173 932 0 7 235	100 %	22 418	22 418	0 0 0	22 274	5 250
SCI LA BOETIE 65 53, rue La Boétie 75008 Paris	8 206 0 0 0 0	100 %	9 147	9 147	0 0 0	963	162 ^(*)
SCI HAUSSMANN 122 53, rue La Boétie 75008 Paris	483 0 0 0 0	100 %	483	483	0 0 0	44	1 598 ^(*)
SCI SÉGUR 2 53, rue La Boétie 75008 Paris	19 901 0 888 0 985	76,34 %	31 244	31 244	0 0 0	2 039	219

^(*) Remontée de la quote-part de résultat.

2.4. OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

NATURE DES OPÉRATIONS	CRÉANCES	DETTES
AU TITRE D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE		
CAMCA RÉASSURANCE SA	8	5 627
CAMCA COURTAGE SAS		1 598
AU TITRE D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE		
CAMCA COURTAGE SAS	3 594	1 340
AU TITRE D'AUTRES OPÉRATIONS		
C/C des SCI Paris B65 et H122	1 754	
C/C des SCI SÉGUR 2	1	
SCI SÉGUR 2	476	427
CAMCA COURTAGE SAS	2 958	
CAMCA ASSURANCE SA	49	
CAMCA RÉASSURANCE SA	15	

Il n'y a pas d'autre transaction avec des parties liées devant être mentionnée, la notion de partie liée étant désormais appréciée au sens de la norme IAS24.

2.5. AUTRES PLACEMENTS

Les variations de l'exercice se résument comme suit :

NATURE	31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2022
Obligations de l'État français	4 905	0	0	4 905
Autres obligations françaises	84 574	16 617	8 226	92 965
Obligations étrangères	48 167	14 251	8 161	54 256
Actions de Sicav et FCP	38 715	22 894	52 153	9 457
TCN et bon du Trésor	0			0
Provision pour dépréciation des placements	-96	0	-96	0
Titres de SCPI	1 067			1 067
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ADMISES EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (EN K€)	177 332	53 762	68 444	162 650
Actions de Sicav et FCP non admis en représentation des provisions techniques	0			0
Provision pour dépréciation des Sicav et FCP	0			0
Prêts non admis en représentation des provisions techniques	0			0
Provision pour dépréciation des prêts	0			0
TOTAL DES AUTRES PLACEMENTS (EN K€)	177 332	53 762	68 444	162 650

Les principales acquisitions et cessions d'actif, représentatives de la gestion active du portefeuille, concernent :

Sur le long et moyen terme	Les emprunts émis et garantis par les États membres de la zone euro et des entreprises de premier plan.
Sur le court terme	Les Sicav de trésorerie (Amundi Trésor).

3 | PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste correspond à la quote-part des provisions techniques à la charge des réassureurs, conformément aux différents programmes de réassurance.

La part des réassureurs est la suivante :

(EN K€)	31/12/2022
Part des cessionnaires dans les provisions de primes	0
Part des cessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer	55 752
Part des cessionnaires dans les participations aux bénéfices	0

Le montant des engagements de CAMCA Réassurance SA dans les provisions techniques cédées est de :

(EN K€)	31/12/2022
Part des cessionnaires dans les primes non acquises	0
Part des cessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer	51 677
Part des cessionnaires dans les participations aux bénéfices	0

4 | CRÉANCES : DÉBITEURS DIVERS

Figurent essentiellement sous cette rubrique, les charges constatées d'avance (476 K€), les comptes courants des SCI (1 754 K€), le compte courant CAMCA Assurance (49 K€) et le compte courant CAMCA Courtage (2 958 K€).

5 | AUTRES ACTIFS

Il s'agit des immobilisations d'exploitation. Elles évoluent comme suit :

5.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

VALEURS BRUTES	31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2022
Dépôts et cautionnements	149	179	6	322
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique & mobilier	910	178	81	1 007
Autres matériels	213	0	0	213
Agencements	1 357	287	0	1 644
Immobilisations corporelles en cours	0	270	0	270
TOTAL	2 630	913	87	3 455
AMORTISSEMENTS	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2022
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique & mobilier	560	109	58	610
Autres matériels	175	16	0	191
Agencements	681	145	0	826
TOTAL	1 416	269	58	1 627
VALEUR NETTE (EN K€)	1 214			1 829

Les dotations relatives au mobilier et matériel de bureau, au matériel de transport et aux agencements du siège figurent sous la rubrique de charge par nature « Dotation aux amortissements et aux provisions ».

5.2. COMPTES COURANTS ET CAISSE

Il s'agit des comptes courants bancaires dont dispose CAMCA pour son activité. Le montant de 88 706 K€ est une compensation des soldes débiteurs et créditeurs des comptes bancaires. Il comprend des comptes courants pour 88 706 K€, dont deux comptes sur livret pour 5 378 K€.

6 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Il se compose d'intérêts courus sur obligations non échus (996 K€) et des différences sur prix de remboursement des obligations (727 K€).

Les frais d'acquisition reportés sur les provisions pour primes non acquises s'élèvent à 0 K€ à la clôture de l'exercice 2022.

7 | ÉCHÉANCE DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

CRÉANCES (EN K€)	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE À 1 AN AU PLUS
Primes acquises non émises	30 938	30 938
Sociétaires et comptes rattachés	8 408	8 408
Réassureurs et comptes rattachés	8	8
Courtiers de réassurance et comptes rattachés	0	0
Personnel	48	48
État, impôts et taxes	118	118
Débiteurs divers	5 428	5 428

8 | CAPITAUX PROPRES

8.1. FONDS D'ÉTABLISSEMENT

(EN K€)	31/12/2021	DOTATION DE L'EXERCICE	31/12/2022
	400		400

Ayant le statut juridique des sociétés d'assurance mutuelle à cotisations variables prévu par le Code des Assurances, CAMCA ne dispose pas de capital.

8.2. AUTRES RÉSERVES

(EN K€)	31/12/2021	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	31/12/2022
Réserves facultatives	44 303	0	0	44 303
Fonds pour risques d'assurance généraux	133 117	4 091	0	137 208
Réserve de capitalisation	0	0	0	0
TOTAL (EN K€)	177 419	4 091	0	181 511

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale du 03 mai 2022 a décidé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2021, soit 4 091 K€, au fonds pour risques d'assurance généraux.

9 | PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

9.1. PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

La provision pour primes non acquises est constituée du prorata des primes émises relatives à des contrats dont la date d'effet excède la date de clôture de l'exercice :

- stock au 31 décembre 2022 : 0 K€
- stock au 31 décembre 2021 : 0 K€

9.2. PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (NON-VIE)

Elles ont évolué comme suit :

PROVISIONS BRUTES	2021	DOTATIONS	REPRISES	2022
Globale de banque	6 662	9 448	6 662	9 448
Assurances de personnes	10 309	14 017	10 309	14 017
Immeubles	16 429	16 724	16 429	16 724
Informatique	99	404	99	404
Responsabilité civile	69 985	74 207	69 985	74 207
Construction	20 281	26 316	20 281	26 316
Automobile	9 039	11 163	9 039	11 163
Pertes pécuniaires	985	3 788	985	3 788
Parabancaire	5 288	6 406	5 288	6 406
Chargements de gestion	6 061	6 509	6 061	6 509
Acceptations	2 837	6 899	2 837	6 899
Caution	0	209	0	209
TOTAL DES PROVISIONS BRUTES (EN K€)	147 976	176 090	147 976	176 090
PRÉVISIONS DE RECOURS	2021	DOTATIONS	REPRISES	2022
Globale de banque	862	788	862	788
Assurances de personnes	0	0	0	0
Immeubles	1 980	1 138	1 980	1 138
Informatique	0	0	0	0
Responsabilité civile	52	66	52	66
Construction	3 995	3 922	3 995	3 922
Automobile	1 090	930	1 090	930
Parabancaire	0	0	0	0
Chargements de gestion	-375	-333	-375	-333
TOTAL DES PRÉVISIONS DE RECOURS (EN K€)	7 606	6 512	7 606	6 512
TOTAL DES PROVISIONS NETTES POUR SINISTRES À PAYER (EN K€)	140 371	169 578	140 371	169 578

Les opérations d'acceptation sont réalisées avec des sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole.

9.3. DÉGAGEMENT DE BONI/MALI SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

(HORS CHARGEMENT DE GESTION)	BONI (+) / MALI (-)
Globale de banque	3 134
Assurances de personnes	3 507
Immeubles	3 826
Informatique	-8
Responsabilité civile	11 221
Construction	-3 020
Automobile	209
Pertes pécuniaires	977
Parabancaire	-277
Acceptations	2 241
Caution	-140
TOTAL DES BONI/MALI (EN K€)	21 671

**9.4. ÉTAT DES RÈGLEMENTS, DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER ET DES PRIMES ACQUISES INSCRITES
AU BILAN SOCIAL POUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES COMPTABLES PAR EXERCICE DE SURVENANCE**

(EN K€)	2018 (N-4)	2019 (N-3)	2020 (N-2)	2021 (N-1)	2022
INVENTAIRE N-2					
Règlements	2 145	23 349	27 607		
Provisions	-13 624	-30 418	51 967		
TOTAL SINISTRES	-11 479	-7 069	79 574		
Primes acquises	262 603	274 025	280 218		
Pourcentage sinistres/primes acquises	24 %	31 %	28 %		
INVENTAIRE N-1					
Règlements	343	3 896	13 134	21 004	
Provisions	-3 118	-8 641	-32 399	64 624	
TOTAL SINISTRES	-2 775	-4 745	-19 264	85 628	
Primes acquises	262 603	274 025	280 218	289 748	
Pourcentage sinistres/primes acquises		29 %	22 %	30 %	
INVENTAIRE N					
Règlements	1 867	2 239	2 970	16 180	26 580
Provisions	-6 176	-3 970	-10 981	-25 521	75 855
TOTAL SINISTRES	-4 309	-1 730	-8 012	-9 341	102 435
Primes acquises	262 603	274 025	280 218	289 748	306 135
Pourcentage sinistres/primes acquises			19 %	26 %	33 %

10 | PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2022
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0			0
Provisions pour litiges RH	21	220		241
Provisions pour autres litiges	1 000		1 000	0
Provision pour risques	21 895		4 655	17 240
Provision pour charges	0			0
VALEUR AU BILAN (EN K€)	22 916	220	5 655	17 481

11 | AUTRES DETTES : CRÉANCIERS DIVERS

Ce poste est composé essentiellement des charges à payer pour 7 754 K€.

12 | COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Ce poste est constitué de l'amortissement de la différence de prix de remboursement sur les obligations (79 K€).

13 | ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des dettes (hors provisions) a une échéance à moins d'un an.

DETTES (EN K€)	MONTANT BRUT	ÉCHEANCE		
		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Sociétaires et comptes rattachés	15 239	15 239		
Acceptation et comptes rattachés	1 217	1 217		
Coassurance et comptes rattachés	689	689		
Réassureurs et comptes rattachés	1 060	1 060		
Courtiers de réassurance et comptes rattachés	1 598	1 598		
Primes acquises non émises cédées	10 041	10 041		
Primes acquises non émises coassurance	0	0		
Personnel	2 588	2 588		
État, organismes de sécurité sociale	6 036	6 036		
Dettes diverses	1	1		
Fournisseurs et charges à payer	8 349	8 349		

14 | CHARGES D'EXPLOITATION

Elles se résument comme suit :

(EN K€)	2022	2021
91 Charges externes	4 830	11 116
92 Autres charges externes	7 342	5 850
93 Impôts et taxes	4 276	3 950
94 Charges de personnel	11 787	10 078
95 Autres charges	2	0
98 Dotations aux amortissements et aux provisions	672	1 010
99 Reprises de provisions	-110	-737
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	28 798	31 267
602850 Frais de gestion des sinistres	3 289	4 687
642080 Frais d'acquisition	2 440	3 213
642280 Frais d'administration	4 324	5 676
663000 Frais internes de gestion des placements	82	129
645850 & 645859 Autres charges techniques	18 662	17 564
TOTAL DES CHARGES PAR DESTINATION	28 798	31 267

15 | RÉMUNÉRATION DES INTERMÉDIAIRES

Recensée sous la rubrique « Frais d'acquisition », elle se décompose comme suit :

	2022	2021
Commissions versées aux Caisses régionales	74 388	72 455
Commissions versées aux filiales CA	12 611	10 525
Rémunération d'intermédiaires gérant des contrats	1 348	1 154
Variation des frais d'acquisition reportés	0	0
Variation des commissions sur primes acquises non émises	-675	579
TOTAL (EN K€)	87 672	84 713

16 | CHARGES DE PERSONNEL

Elles se résument comme suit :

(EN K€)	2022	2021
Salaires, primes, indemnités et avantages en nature	6 583	5 479
Pensions de retraite	(*)	(*)
Charges sociales	4 223	3 909
Autres charges de personnel	981	689
TOTAL (EN K€)	11 787	10 078

(*) Cette information n'est pas indiquée car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une personne.

17 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 314 K€ TTC sur 2022, soit 262 K€ HT (contre 265 K€ TTC en 2021, soit 221 K€ HT).

(EN MILLIERS D'EUROS HORS TAXES)	MAZARS	%	FIDORG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels ^(*)	230	98 %	25	93 %
Services autres que la certification des comptes	5	2 %	2	7 %
TOTAL (EN K€)	235		27	

(*) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des Commissaires aux Comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Les services autres que la certification des comptes correspondent au contrôle des conventions réglementées et des différents rapports (rapport de gestion, etc.) pour 7 K€ HT.

18 | RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Cette information n'est pas indiquée car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une personne.

19 | LES PRODUITS ET LES CHARGES DES PLACEMENTS

Les revenus et charges des placements s'analysent ainsi :

(EN K€)	REVENUS FINANCIERS ET FRAIS FINANCIERS CONCERNANT LES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES	AUTRES REVENUS ET FRAIS FINANCIERS	TOTAL
Revenus des participations	13 335	150	13 485
Revenus des placements immobiliers	1 979	50	2 029
Revenus des autres placements	0	2 015	2 015
Autres revenus financiers (commissions, honoraires, etc.)	0	5	5
TOTAL	15 315	2 220	17 535
Pertes sur résultat SCI	0		0
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios, etc.)		-238	-238

À ces éléments, il convient de rajouter les plus et moins-values (-236 K€), les frais internes de gestion de placements (-82 K€) et les dotations et reprises aux provisions et amortissements (+237 K€). Au total, les produits financiers nets s'élèvent à 17 216 K€.

20 | VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le détail des produits et charges exceptionnels est le suivant :

CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Dotation aux amortissements exceptionnels des immobilisations	2 321
Mises au rebut des immobilisations	3 402
Autres charges exceptionnelles	28
TOTAL (EN K€)	5 750
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Reprise provision pour dépréciation immobilisations incorporelles	5 843
Indemnité diverse	4 250
Reprise provision complément de prix CAAP	2 500
Reprise provision pour litiges	1 000
Reprise provision pour risques	2 155
Autres produits exceptionnels	46
TOTAL (EN K€)	15 795

21 | PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES SUR UN AUTRE EXERCICE

Les charges comptabilisées pendant l'exercice qui concernent un exercice ultérieur figurent à l'actif du bilan dans le compte « Charges constatées d'avance » pour un montant de 476 K€.

Les produits à recevoir et les charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes sont les suivants :

PRODUITS À RECEVOIR RATTACHÉS AUX POSTES DE CRÉANCES	
Primes acquises non émises	30 938
Intérêts courus à recevoir	147
Dividendes à recevoir	12
TOTAL (EN K€)	31 097
CHARGES À PAYER RATTACHÉES AUX POSTES DE DETTES	
Primes acquises non émises cédées	10 041
Primes acquises non émises part coassureur	0
Personnel - Provisions congés payés	1 244
Personnel - Autres charges à payer	1 344
Charges sociales sur provision congés payés	921
Charges sociales sur autres charges à payer	356
État - Charges à payer	1 531
Factures non parvenues - Frais généraux	7 754
TOTAL (EN K€)	23 191

Il convient de noter qu'aucune autre charge et aucun autre produit n'ont été comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur.

22 | IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'activité CAMCA dégage, au titre de l'exercice inventorié, un bénéfice fiscal global de +17 754 K€. Après impôts sur les sociétés de 4 560 K€, le résultat net comptable de l'exercice est de +26 353 K€.

VENTILATION DE L'IS	BASE	TAUX	IS
Part afférente IS sur opérations courantes	29 253	25,83 %	7 513
Part afférente IS sur opérations exceptionnelles	-11 498	25,83 %	-2 953
Crédits d'impôt mécénat et pour abandon de loyers			0
TOTAL (EN K€)	17 754		4 560

23 | ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

CAMCA a reçu en nantissement des valeurs mobilières couvrant les engagements des réassureurs pour un montant de 57 222 K€.

Il n'existe pas d'autres engagements reçus et donnés à l'égard des dirigeants, à l'égard des entreprises liées ou à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

24 | EFFECTIF

L'effectif moyen de CAMCA à la clôture de l'exercice est de 111,19 personnes. Il se répartit en 80,14 cadres et en 31,05 non cadres.



COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

BILAN ACTIF

ACTIF (EN K€)	2022	2021
1 AUTRES ACTIFS INCORPORELS	20 062	17 447
1a dont écart d'acquisition	4 520	6 256
2 PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	3 526 377	3 302 913
2a Terrains et constructions	122 188	77 531
2b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	2 006	2 006
2c Autres placements	3 402 183	3 223 376
3 PLACEMENTS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTES		
4 PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES	2 515	1 548
5 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	8 229	6 883
5a Provisions pour primes non acquises		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	8 229	6 883
5f Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
6 CRÉANCES	131 059	117 759
6a Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	91 376	96 535
6aa Primes acquises non émises	33 514	34 873
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	52 819	36 813
6ac Créances nées d'opérations de réassurance	5 043	24 849
6d Autres créances	39 683	21 224
6da Personnel	141	121
6db État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	32 130	18 375
6dc Débiteurs divers	7 412	2 728
7 AUTRES ACTIFS	187 062	120 488
7a Actifs corporels d'exploitation	1 921	1 454
7b Comptes courants et caisses	185 141	119 034
8 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	16 315	14 986
8a Intérêts et loyers acquis non échus	16 225	14 820
8b Frais d'acquisition reportés	73	13
8c Autres comptes de régularisation	17	153
10 DIFFÉRENCE DE CONVERSION		
TOTAL GÉNÉRAL	3 891 619	3 582 024

BILAN PASSIF

PASSIF (EN K€)	2022	2021
1 CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	503 454	486 681
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire	400	400
1b Réserves	486 302	448 614
1c Report à nouveau		
1d Résultat de l'exercice	16 752	37 667
2 INTÉRÊTS DES MINORITAIRES	131 418	117 754
3 PASSIFS SUBORDONNÉS	4 000	4 000
4 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	3 073 152	2 805 869
4a Provisions techniques vie		
4b Provisions techniques non-vie	3 073 152	2 805 869
4ba Provisions pour primes non acquises	3 809	2 962
4bd Provisions pour sinistres (non-vie)	2 014 574	1 915 021
4 bf Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	768 244	640 372
4bg Provisions pour égalisation	286 525	247 514
5 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE		
6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19 464	24 852
7 DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	181	6
8 DETTES	159 906	142 840
8a Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	54 975	50 962
8aa Dettes nées d'opérations d'assurance directe	43 248	30 798
8ab Dettes nées d'opérations de réassurance	11 727	20 164
8e Autres dettes	104 931	91 878
8eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	19 180	5 292
8ec Personnel	3 405	2 658
8ed État, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	70 087	68 358
8ee Créanciers divers	12 259	15 570
9 COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	44	22
10 DIFFÉRENCE DE CONVERSION		
TOTAL GÉNÉRAL	3 891 619	3 582 024

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS (EN K€)	2022	2021
1 ENGAGEMENTS REÇUS		
2 ENGAGEMENTS DONNÉS		
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés		
3 VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES	5 544	4 300
4 VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION		
5 VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE		
6 AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS		
7 ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

(EN K€)	ACTIVITÉS NON-VIE	ACTIVITÉS VIE	AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL 2022	TOTAL 2021
1a Primes	722 663			722 663	676 597
1b Variation des PNA	-847			-847	-291
1 PRIMES ACQUISES	721 816			721 816	676 306
2a Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			7 343	7 343	5 126
2b Autres produits d'exploitation	8		14	22	302
2c Produits financiers nets de charges	36 925		30	36 955	84 400
2 TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	758 749		7 387	766 136	766 134
3a Charges des prestations d'assurance	-472 940			-472 940	-409 377
3b Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-26 143			-26 143	-20 807
3c Charges des autres activités			-4 793	-4 793	-4 398
3d Charges de gestion	-228 073			-228 073	-219 731
3 TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	-727 156		-4 793	-731 949	-654 313
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION AVANT DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION	31 593		2 594	34 187	111 821
4a Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				-1 735	-1 767
4b Autres produits nets				10	18
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION APRÈS DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION				32 462	110 072
5a Résultat exceptionnel				10 047	-27 608
5b Impôt sur les résultats				-8 317	-22 565
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES				34 192	59 899
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ				34 192	59 899
6a Intérêts minoritaires				-17 440	-22 232
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)				16 752	37 667

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le périmètre de consolidation a évolué de la façon suivante par rapport à 2021 :

- Sortie du périmètre de consolidation de la société CAMCA Lux Finance M^{ngt} C^y au 1^{er} janvier 2022 à la suite de sa liquidation en date du 30 novembre 2021.

L'exercice 2022 a été marqué par les faits caractéristiques suivants :

■ Crise en Ukraine

Aucune incidence n'est à constater dans les comptes clos au 31 décembre 2022 du Groupe CAMCA que ce soit en matière d'évaluation d'actifs, de provisions ou d'appréciation du contrôle.

■ Projet de digitalisation

Les entités du Groupe CAMCA sont inscrites dans un projet de digitalisation (programme Idigit). L'exercice 2022 a été ainsi caractérisé, et notamment pour les entités françaises, par la poursuite des projets informatiques suivants :

- digitalisation des processus de gestion,
- poursuite du projet de changement de l'outil métier de gestion de CAMCA Mutuelle (projet VEOS2),
- et évolution de l'informatique relatif au décisionnel.

À la suite de la décision, fin 2021, de ne pas poursuivre le projet informatique de changement de l'outil métier de gestion, le décommissionnement des outils et les mises au rebut corrélatives ont été réalisés sur l'exercice 2022.

Les impacts de l'arrêt de ce projet dans les comptes sont les suivants :

- dotation aux amortissements exceptionnels des immobilisations incorporelles mises au rebut pour -2 298 K€,
- valeur nette comptable des immobilisations en cours mises au rebut pour -3 402 K€,
- reprise de la provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles constituée en 2021 pour +5 843 K€.

■ Cession de l'immeuble détenu par la SCI 32 Liberté

La SCI 32 Liberté a cédé, le 27 septembre 2022, l'immeuble qu'elle détenait à son actif, dont la valeur nette comptable s'élève à 1 726 K€ à la date de cession. Le prix de la cession est de 5 800 K€.

Ainsi, la plus-value de cession s'établit à +4 074 K€.

■ Cession de l'appartement détenu par la SCI Haussmann 122

La SCI Haussmann 122 a vendu, le 14 octobre 2022, l'appartement qu'elle détenait à son actif, pour un prix de cession de 2 000 K€. La valeur nette comptable de l'appartement à la date de cession s'élève à 317 K€.

Ainsi, la plus-value de cession s'établit à +1 683 K€.

■ Niveau d'inflation

Sur fond de conflit ukrainien, l'indice des prix à la consommation atteint est en forte hausse. Par rapport à décembre 2021, il a augmenté de 5,9 %. Cette inflation se traduit par une augmentation des coûts sinistres sur la majorité des branches d'activité du Groupe CAMCA. En revanche, aucun impact n'est à constater sur l'activité Caution.

Les prévisions d'inflation des deux prochaines années s'annoncent supérieures à la cible long terme de la BCE de 2 % et conduisent à provisionner, pour les sinistres déjà en stock, une charge complémentaire pour faire face aux surcoûts. En effet, l'inflation aura un impact sur la liquidation future des provisions. Les paramètres ont été ajustés pour en tenir compte.

Nous avons calculé une provision technique complémentaire afin de prendre en compte cette inflation.

L'évolution des taux réglementaires n'a pas d'impact sur notre provisionnement.

■ Marchés financiers

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a également bouleversé l'environnement financier avec des taux en forte augmentation et des marchés obligataires qui enregistrent leur plus mauvaise année depuis les années 1980.

La conjoncture reste donc très volatile et marquée par l'ampleur exceptionnelle des incertitudes liées tant à la normalisation des politiques monétaires qu'à la situation géopolitique.

Le portefeuille est désormais en situation de moins-value latente à hauteur de -413 543 K€. Aucune Provision pour Risque d'Exigibilité n'a été constatée en raison de la situation de plus-value du portefeuille non amortissable.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont établis selon les normes françaises en vigueur. Il n'est pas prévu de les produire aux normes IFRS en anticipation des textes européens.

La provision pour égalisation a été dotée en 2022 à hauteur de 39 011 K€.

Le résultat net (part du groupe) est arrêté à +16 752 K€ contre +37 667 K€ au 31 décembre 2021.

II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises consolidées sont les suivantes :

	PAYS	SIÈGE SOCIAL	SIREN(**)	31/12/2022		
				% DE CONTRÔLE	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION(*)
SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE						
CAMCA Réassurance SA	Luxembourg	9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg		95 %	95 %	IG
SOCIÉTÉS D'ASSURANCE						
CAMCA (entité consolidante)	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	784 338 527	100 %	100 %	
CAMCA Assurance SA	Luxembourg	9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg		66 %	64,35 %	IG
SOCIÉTÉ DE COURTAGE						
CAMCA Courtage SAS	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	428 681 985	100 %	100 %	IG
SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES						
SCI La Boétie 65	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	391 184 504	100 %	100 %	IG
SCI Haussmann 122	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	391 185 873	100 %	100 %	IG
SCI 32 Liberté	Luxembourg	9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg		100 %	95 %	IG
SCI Ségur 2	France	53, rue La Boétie 75008 Paris	447 735 705	76,34 %	76,34 %	IG

(*) IG : intégration globale.

(**) Pour les entités françaises.

Le fonds commun de placement CAMCA Lux Finance n'est pas consolidé dans l'ensemble CAMCA. En effet, son exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes consolidés au sens de l'article 212-2 du règlement ANC 2020-01.

III - PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020, rentré en application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, abrogeant le règlement CRC n° 2000-05 du 7 décembre 2000 et le règlement CRC n° 99-02.

1 | MÉTHODE DE CONSOLIDATION UTILISÉE

Compte tenu des pourcentages de détention de la société CAMCA dans le capital des sociétés incluses dans le périmètre, l'ensemble de ces sociétés est consolidé par la méthode de l'intégration globale.

Le règlement ANC n° 2020-01 distingue les différents secteurs d'activité du Groupe : l'activité « Assurance non-vie » regroupe l'activité de CAMCA Mutuelle, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance ; l'activité « Assurance vie » est à néant pour 2022 (puisque CAMCA Vie a été liquidée en 2016) ; les « Autres activités » montrent la contribution de CAMCA Courtage.

Toutes les entités consolidées ont des dates d'exercice comptable coïncidant avec l'année civile.

2 | ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

L'écart d'acquisition de CAAP est amorti sur dix ans (CAAP ayant été fusionnée dans la société CAMCA Courtage en date du 30 juin 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017).

Les autres sociétés consolidées ayant été créées par la CAMCA, aucun écart de première consolidation n'est constaté. Seul un écart d'acquisition des titres est enregistré en raison du rachat par la Mutuelle des titres anciennement détenus par la société Willis Corroon dans CAMCA Réassurance. Cet écart est totalement amorti.

Un écart d'acquisition négatif généré à la suite de l'entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} mai 2021 de la SCI Ségur 2 a été constaté en 2021 dans les comptes consolidés du Groupe CAMCA par un produit exceptionnel.

3 | OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

3.1. CESSIONS D'ACTIFS

Les plus-values de cession intragroupe sont neutralisées en consolidation.

3.2. OPÉRATIONS INTERSECTORIELLES

Les opérations intersectorielles ont été éliminées au compte de résultat. Elles concernent les commissions versées à l'occasion d'opérations faisant intervenir essentiellement CAMCA Courtage et des refacturations de frais généraux.

3.2. AUTRES OPÉRATIONS

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

4 | RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

Les retraitements de consolidation concernent :

- L'harmonisation des principes et méthodes comptables entre entités du Groupe.
- L'enregistrement d'une provision pour participation aux bénéfices différés résultant des retraitements de consolidation.
- L'enregistrement des impôts différés :

Ils résultent :

- soit des décalages temporaires d'imposition,
- soit des retraitements de consolidation.

Pour les sociétés fiscalement déficitaires, le montant de l'impôt différé actif comptabilisé est limité au montant de l'impôt différé passif.

5 | CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthodes comptables n'est à constater sur l'exercice 2022.

IV - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1 | ACTIFS INCORPORELS

Parmi les actifs incorporels, figurent les frais de premier établissement, les frais de développement ainsi que le coût des logiciels acquis et les frais de mise en place de ces logiciels. Les frais de premier établissement sont amortis sur cinq ans ; les frais de développement, les logiciels et leurs frais d'installation sont amortis sur une durée de trois à sept ans. Les actifs incorporels font l'objet de provisions pour dépréciation, le cas échéant.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de recherche appliqués et les frais de développement ne sont inscrits à l'actif du bilan que s'ils remplissent un certain nombre de conditions cumulatives.

- Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ;
- Les frais de développement sont inscrits à l'actif, s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ;
- Les six critères suivants doivent être respectés :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Lorsque les frais de développement répondent bien à l'ensemble des critères cités ci-dessus, ces frais sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont relatifs à des développements informatiques.

2 | PLACEMENTS

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêt des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents.

2.1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Conformément à l'article R. 332-2 alinéa 9 Bis du Code des Assurances, les parts ou actions de sociétés immobilières non cotées et non consolidées sont assimilées aux immeubles.

En application du règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002, les immeubles sont amortis selon la méthode de l'approche par composants. Cependant, l'avis CNC 2002-12 du 22 octobre 2002 précisant que « lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments », seuls l'immeuble d'exploitation porté par la SCI La Boétie 65 et celui de la SCI Ségur 2 font l'objet d'un amortissement selon la méthode de l'approche par composants.

Les amortissements des immeubles sont calculés selon la méthode linéaire ; les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Immeubles : 2 % ;
- Agencements : 10 %.

L'immeuble d'exploitation a été amorti selon la méthode de l'approche par composants en fonction des modalités suivantes :

	% DU COÛT D'ACQUISITION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	50	De 60 à 80 ans
Second œuvre	25	De 15 à 30 ans
Installations techniques	10	De 10 à 15 ans
Agencements	15	10 ans

2.2. AUTRES PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Ils sont composés des éléments d'actif admis en représentation des provisions techniques (définis par l'article R. 332-2 du Code des Assurances) et des autres actifs détenus à long terme par les compagnies d'assurances et de réassurance.

En ce qui concerne les titres à revenus fixes, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres, conformément à l'article R. 343-9 du Code des Assurances.

L'évaluation des actions, des Sicav et des parts de FCP détenues par les sociétés d'assurance françaises est réglementée par l'article R. 343-10 du Code des Assurances. La valeur liquidative du FCP luxembourgeois est calculée deux fois par mois (le 15 et le 30).

2.3. PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES

Apparaissent ici les placements de toutes natures détenus par les sociétés n'exerçant pas d'activité d'assurance. Ils sont évalués selon les mêmes méthodes que les « Autres placements des entreprises d'assurance ».

2.4. VALEURS DE RÉALISATION ET PROVISIONS

L'évaluation des placements (hors titres à revenus fixes) détenus par les sociétés d'assurance françaises est réglementée par l'article R. 343-10 du Code des Assurances et fait l'objet d'une double évaluation :

- lorsque leur valeur unitaire de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la totalité de la moins-value latente. Une provision pour dépréciation durable n'est constituée que lorsque la moins-value latente constatée à la date d'arrêté calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % et est présumée durablement dépréciée. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %. La méthode d'appréciation du caractère durable est fixée à une durée de six mois consécutifs ;
- lorsque leur valeur globale de réalisation est inférieure à la valeur comptable, une provision pour risque d'exigibilité est constituée.

La valeur de réalisation correspond au cours de Bourse ou à la valeur vénale pour les titres non cotés. La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés civiles immobilières est déterminée sur la base d'expertises quinquennales effectuées par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle par un même expert.

Les valeurs mobilières détenues par les sociétés luxembourgeoises sont évaluées selon les mêmes règles.

3 | PARTS DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Deux natures de provisions sont comptabilisées sous cette rubrique :

- Les cotisations émises font l'objet de cessions aux réassureurs. Figure ici le montant des cotisations cédées relatives aux cotisations non acquises de l'exercice.
- Les provisions pour sinistres à payer qui figurent au passif du bilan sont évaluées pour leur montant brut. La part des réassureurs (cessionnaires) dans ces sinistres est inscrite à l'actif sous cet intitulé.

4 | AUTRES ACTIFS

4.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Figurent sous cette rubrique les immobilisations d'exploitation : matériel de bureau et informatique, matériel de transport, mobilier et agencements des locaux d'exploitation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Mobilier de bureau	10 %	mode linéaire
Matériel de bureau	20 %	mode linéaire
Matériel informatique	33,33 %	mode linéaire
Matériel de transport	20 %	mode linéaire
Agencements	10 %	mode linéaire

Se trouvent également rapportés à cette rubrique les « Dépôts et cautionnements versés » liés à l'exploitation.

4.2. COMPTES COURANTS ET CAISSES

Est présenté ici le montant net des avoirs en banque.

5 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

5.1. INTÉRÊTS ET LOYERS ACQUIS NON ÉCHUS

Sous cette rubrique figurent uniquement les intérêts courus non échus sur les valeurs mobilières de placement.

5.2. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Le montant indiqué sur cette ligne représente les commissions dues au titre des primes reportées dont le montant figure au passif du bilan sur la ligne provision pour primes non acquises.

5.3. AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION

Sont portées ici les charges constatées d'avance et les charges à répartir sur plusieurs exercices. Ces dernières sont composées des frais d'acquisition des immeubles. Ils sont amortis sur cinq ans.

6 | FONDS D'ÉTABLISSEMENT

Ce fonds d'établissement est constitué conformément à l'article 38 des statuts de la CAMCA.

7 | RÉSERVES CONSOLIDÉES

Cette rubrique regroupe les différentes catégories de réserves consolidées. Elles sont dotées par affectation du résultat, sur décision de l'Assemblée Générale, afin notamment de respecter le montant réglementaire de la marge de solvabilité définie par l'article R. 334-3 du Code des Assurances.

Elles sont de deux natures :

- les réserves facultatives constituant des fonds propres de long terme,
- le fonds pour risques d'assurance généraux devant permettre de faire face à des événements exceptionnels.

8 | PASSIFS SUBORDONNÉS

Sont inclus dans cette rubrique les emprunts subordonnés.

9 | PROVISIONS TECHNIQUES

Parmi les provisions techniques (vie et non-vie) figurent la provision pour primes non acquises, la provision pour sinistres à payer, la provision pour participations bénéficiaires et ristournes et la provision pour égalisation.

9.1. PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Adaptées de la directive 91/674/CEE du 19 décembre 1991, elles correspondent au partage mécanique des primes *prorata temporis*. Elles sont complétées par une provision pour risques en cours lorsqu'il apparaît que le report des primes ne suffira pas pour couvrir les sinistres et frais susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et avant la prochaine échéance des contrats.

9.2. PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER (NON-VIE)

Elles se composent de quatre éléments :

- la provision pour sinistres à payer,
- la provision pour sinistres tardifs,
- les prévisions de recours à encaisser,
- la provision pour sinistres non encore manifestés.

La provision pour sinistres à payer est destinée à couvrir le paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé. Elle est évaluée conformément aux articles R. 343-1 à R. 343-8 du Code des Assurances.

Les sinistres sont évalués à leur montant brut. La part des réassureurs dans ces sinistres est inscrite à l'actif.

Les sinistres survenus et non encore déclarés (IBNR) font l'objet d'une comptabilisation séparée dans un compte de provision pour sinistres tardifs. Ils sont estimés selon des méthodes statistiques appropriées à chaque catégorie de risques et à chaque typologie de sinistres.

- Sinistres non graves (inférieurs à un seuil défini branche par branche) : provisions dossier/dossier complétées de IBNR déterminés sur base actuarielle (Chain-Ladder sur les cadences de règlements ou sur les charges de sinistres selon les branches), calibrés de façon prudente (quantile 80), compte tenu de la nature, de la taille, de la concentration et de la durée (engagements longs en RC professionnelle du banquier et en Globale de banque) des risques souscrits ;
- Sinistres graves : provisions dossier/dossier complétées de IBNR déterminés notamment sur base des historiques de fréquence et de coût moyen des sinistres graves ;
- IBNR de l'exercice de survenance courant ajustés *in fine* par comparaison avec la charge ultime déterminée à l'aide d'une méthode S/P (ratio sinistres à primes « souscripteur »).

Depuis 2009, la méthode retenue pour le produit Caution des prêts Habitat, compte tenu de ses caractéristiques et des historiques statistiques disponibles est celle des provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM, méthode adaptée de la méthode réglementaire des PSNEM Construction : suivi par âge de chaque génération de prêts, double calcul selon le volume de primes de la génération de prêts et selon le développement de la charge sinistres de la génération de prêts).

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées selon les méthodes appropriées à chaque nature de risque. Elles sont enregistrées dans un compte spécifique.

Aux provisions pour sinistres à payer et pour sinistres tardifs est ajouté le montant estimé des coûts de gestion nécessaires à la liquidation des dossiers. Ce montant est calculé par application aux provisions d'un taux par branche d'assurance. Ce taux est déterminé après analyse des coûts réels supportés pour la gestion des sinistres.

Les coûts de gestion relatifs aux prévisions de recours à encaisser sont pris en compte par application du même taux que celui déterminé pour les provisions pour sinistres à payer.

9.3. PROVISIONS POUR PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES

En assurance vie, les provisions pour participations aux bénéfices représentent l'obligation faite à l'assureur de reverser aux bénéficiaires une quote-part des résultats effectués sur les contrats.

En assurance non-vie, elles représentent principalement l'évaluation du solde de résultat SécuriCOMPTE, des nouveaux produits et du produit caution à reverser aux sociétaires.

Ces provisions sont calculées selon des termes contractuels.

9.4. PROVISIONS POUR ÉGALISATION

Conformément à la réglementation applicable en matière de réassurance au Luxembourg, la société CAMCA Réassurance a constitué une provision pour égalisation. La dotation annuelle à cette provision est égale aux résultats technique et financier sans pouvoir dépasser un plafond déterminé par application d'un multiple (fixé par le Commissariat aux Assurances du Luxembourg pour chaque catégorie de risque) aux primes nettes de réassurance. Si un exercice se

solde par une perte, une fraction suffisante de la provision pour égalisation est intégrée au résultat pour compenser cette perte. La provision doit être réintégrée au résultat au plus tard lors de la liquidation de la société.

Une provision de même nature est constituée aux termes de la législation française. À la différence du Luxembourg, elle ne concerne que certaines branches de l'activité d'assurance. En ce qui concerne CAMCA, seul le risque attentats et terrorisme (participation au pool Gareat) y est soumis. Elle est calculée conformément à l'article R. 343-3 du Code des Assurances.

Les provisions pour égalisation constituées par CAMCA Réassurance et par CAMCA dans leurs comptes sociaux respectifs sont maintenues à l'identique dans les comptes consolidés du Groupe CAMCA établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020, compte tenu du profil de risque particulier des activités du Groupe CAMCA, eu égard à la taille, à la concentration, à la volatilité (garanties fraude, détournement, escroquerie de la « Globale de banque ») et à la durée (engagements longs en RC professionnelle du banquier, en Globale de banque et en Caution des prêts Habitat) des risques souscrits.

10 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Les provisions pour risques et charges comprennent des provisions de nature sociale, fiscale ou autres.

10.1. PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

La provision pour indemnités de retraite des salariés avait fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2021. En effet, le Groupe CAMCA a externalisé, au cours de l'exercice 2021, la gestion des indemnités de fin de carrière auprès de Predica.

10.2. PROVISION POUR SERVICE DIFFÉRÉ

Une provision pour service différé est constituée en vue de faire face aux charges qui résulteront de l'application des engagements pris au cours de l'exercice et dont l'exécution aura lieu au cours d'exercices ultérieurs.

11 | RÉASSURANCE

Les cessions en réassurance sont effectuées selon plusieurs modes :

- « Réassurance facultative », pour les risques propres à certains sociétaires ;
- « Réassurance obligatoire » :
 - traité « en excédent de sinistres », mis en jeu pour les sinistres dépassant un certain montant ;
 - traité « quote-part », dans lequel les cessions de primes et de sinistres sont effectuées dans une même proportion ;
 - traité « en excédent de perte annuelle », protégeant le résultat contre une fréquence anormale de sinistres.

Les opérations relatives à la réassurance sont comptabilisées au compte de résultat technique sous les rubriques :

- cessions et rétrocessions de primes ;
- cessions et rétrocessions de charge des sinistres ;
- cessions et rétrocessions de participation bénéficiaire ;
- commissions reçues des réassureurs.

CAMCA ne réalise pas d'opération de réassurance finie.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan et évalués au cours de Bourse.

12 | CHARGES D'EXPLOITATION DES ENTITÉS ASSURANCE ET RÉASSURANCE

Elles sont initialement comptabilisées par nature de frais. Elles sont ensuite réparties en charges par destination selon deux modes : soit par affectation directe à une destination, soit par application d'une clé de répartition appropriée. Trois clés sont utilisées en fonction de la nature des charges :

- la masse salariale ;
- la surface des locaux occupés ;
- l'effectif.

13 | ALLOCATION DES PRODUITS FINANCIERS NETS DES ENTITÉS ASSURANCE ET RÉASSURANCE

Ils sont répartis en rémunération des fonds propres d'une part et des engagements techniques d'autre part suivant le rapport :

$$\frac{\text{Produits financiers nets} \times \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}{\text{Fonds propres (hors réserve de capitalisation)} + \text{Provisions techniques nettes de réassurance}}$$

Le montant ainsi obtenu est transféré du compte de résultat non technique au compte de résultat technique sous la rubrique « Produits des placements transférés ».

14 | IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

L'impôt exigible est défini comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées de différences temporelles.

La comptabilisation des impôts différés est réalisée dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôt de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et ;
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

V - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

1 | ACTIFS INCORPORELS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2022
Écart d'acquisition	17 764	0	36	17 728
Immobilisations en cours	11 805	11 454	11 297	11 962
Frais d'établissement	46	0	0	46
Frais d'augmentation de capital	220	0	0	220
Commercialité	2 626	0	0	2 626
Frais de recherche et développement	572	0	572	0
Logiciels	12 202	1 160	4 142	9 220
TOTAL	45 235	12 614	16 047	41 802
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2022
Écart d'acquisition	11 508	1 736	36	13 208
Immobilisations en cours	3 378	0	3 378	0
Frais d'établissement	46	0	0	46
Frais d'augmentation de capital	220	0	0	220
Frais de recherche et développement	572	20	592	0
Logiciels	12 064	2 495	6 293	8 266
TOTAL	27 788	4 251	10 299	21 740
VALEUR NETTE (EN K€)	17 447			20 062

Les actifs incorporels sont composés pour l'essentiel :

- d'un écart d'acquisition pour 17 728 K€,
- de logiciels pour 9 220 K€,
- et d'immobilisations en cours incorporelles pour 11 962 K€ liées notamment au projet de digitalisation du Groupe.

Les principaux mouvements de l'exercice concernent principalement :

- les mises au rebut des immobilisations en cours liées au projet de changement d'outil métier de gestion de CAMCA Mutuelle, dont l'arrêt a été décidé fin 2021, à savoir :
 - immobilisations en cours pour 3 402 K€ ;
 - logiciels pour 4 142 K€ ;
 - et frais de recherche et développement pour 572 K€ ;
- et la reprise d'une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles à hauteur de 5 843 K€ et des amortissements liés aux mises au rebut pour 2 415 K€.

2 | FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et les coûts de développement n'ayant pu être activés à l'actif du bilan ont été comptabilisés en charges pour un montant global de 2 846 K€.

3 | PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

3.1 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Ils évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2022
Immeubles	39 503	0	2 110	37 393
Terrains	12 245	0	97	12 148
Agencements	8 608	2	2 288	6 322
Parts de SCI	2 292	0	0	2 292
SCPI	30 266	49 997	1 400	78 863
Immobilisations en cours	141	114	5	250
TOTAL	93 055	50 113	5 900	137 268
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2022
Immeubles	10 943	1 534	657	11 820
Agencements	4 581	478	1 799	3 260
Parts de SCI	0			0
SCPI	0			0
TOTAL	15 524	2 012	2 456	15 080
VALEUR NETTE	77 531			122 188

Les provisions sur SCI et SCPI sont calculées conformément aux règles et méthodes comptables (note 2.4).

Les principales variations de l'exercice concernent principalement :

- l'acquisition des parts des SCPI Swiss Life Pierre Capitale, Épargne Pierre et La Française pour un montant global de 15 000 K€ ;
- l'acquisition des parts des SCPI Rivoli Avenir Patrimoine, Edissimo, Corum Origin, Corum Eurion et Primovie pour un montant global de 34 997 K€ ;
- la cession de l'immeuble détenu par la SCI 32 Liberté pour une valeur brute de 1 669 K€ et des agencements attachés d'une valeur brute de 2 237 K€ ;
- la cession de l'appartement détenu par la SCI Haussmann 122 dont la valeur brute s'établit à 440 K€.

3.2 PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET DANS DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Les variations de l'exercice se résument comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2022
Grands crus investissements (GCI)	2 000			2 000
CAHUB@Luxembourg	6			6
TOTAL	2 006	0	0	2 006

3.3 AUTRES PLACEMENTS

Les variations de l'exercice se résument comme suit :

NATURE	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2022
Obligations de l'État français	1 085 270	22 224	0	1 107 494
Autres valeurs françaises	1 065 642	97 862	0	1 163 504
Valeurs étrangères	396 934	28 265	0	425 199
Actions de Sicav et FCP	664 748	29 073	0	693 821
Autres valeurs (DAT, bons à terme et CDN)	4 000	0	0	4 000
Différence sur prix de remboursement	6 918	1 380	0	8 299
Provision pour dépréciation des titres	-137	0	-3	-134
Prêts admis en représentation des provisions techniques				
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ADMISES EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	3 223 376	178 804	-3	3 402 183
Prêts non admis en représentation des provisions techniques	0	0	0	0
Provision pour dépréciation des prêts				
TOTAL DES PLACEMENTS	3 223 376	178 804	-3	3 402 183

Les principales variations concernent :

- sur le long et moyen terme :
 - les emprunts émis par l'État et les organismes semi-publics ;
- sur le court terme :
 - les Sicav de trésorerie.

Les sorties d'actif correspondent à la gestion active du portefeuille titres.

3.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

Les placements de l'ensemble consolidé se résument comme suit :

	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE RÉALISATION
Placements obligataires	2 700 198	2 708 496	2 294 953
Actions et titres assimilés	695 827	695 693	750 594
Placements immobiliers	137 268	122 188	163 381
Prêts et effets assimilés	0	0	0
ENSEMBLE DES VALEURS	3 533 292	3 526 377	3 208 928
Valeurs estimées selon l'art. R 343-9	2 700 198	2 708 496	2 294 953
Valeurs estimées selon l'art. R 343-10	833 095	817 881	913 975
Valeurs non affectables à la représentation des engagements techniques	0	0	0
Autres actifs admis en représentation	147 122	147 122	147 122
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs			5 544

La rubrique « Autres actifs » est composée des dépôts à terme, des soldes de comptes courants bancaires, des primes échues et non recouvrées de moins de trois mois, des intérêts courus non échus ainsi que des titres déposés en nantissement d'opérations non techniques.

4 | PLACEMENTS DES AUTRES ENTREPRISES

Ce poste regroupe les placements des entreprises, entrant dans le périmètre de consolidation, qui ne pratiquent pas d'opération d'assurance. Il s'agit notamment de CAMCA Courtage.

Ce poste se décompose comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2022
OPCVM de trésorerie	1 548	61 784	60 817	2 515
TOTAL	1 548	61 784	60 817	2 515

5 | PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste correspond à la quote-part des provisions techniques à la charge des réassureurs, conformément aux différents programmes de réassurance. Seule l'activité non-vie a fait l'objet de provisionnements.

La part des réassureurs est 6 883 K€ au 31 décembre 2021 et de 8 229 K€ au 31 décembre 2022.

6 | CRÉANCES : DÉBITEURS DIVERS

Figurent essentiellement sous cette rubrique les créances liées à l'exercice de la libre prestation de services entre le Luxembourg et la France ainsi que les avances en fonds de roulement effectuées auprès de nos partenaires immobiliers ou techniques.

7 | AUTRES ACTIFS

7.1. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Il s'agit des immobilisations d'exploitation. Elles évoluent comme suit :

VALEURS BRUTES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2021	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2022
Dépôts et cautionnements	8	6	5	9
Immobilisation en cours	255	270	245	280
Matériel de transport	0	0	0	0
Mobilier et matériel de bureau	2 271	265	80	2 456
Agencements	1 536	602	0	2 138
TOTAL	4 070	1 143	330	4 883

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	COMPTES CONSOLIDÉS 31/12/2022
Matériel de transport	0	0	0	0
Mobilier et matériel de bureau	1 757	225	58	1 924
Agencements	859	179	0	1 038
TOTAL	2 616	404	58	2 962

VALEUR NETTE				
	1 454			1 921

7.2. COMPTES COURANTS ET CAISSE

Il s'agit des comptes courants bancaires dont dispose l'ensemble consolidé pour son activité. Le montant présenté est une compensation des soldes débiteurs et créditeurs. Le solde est un montant débiteur de 185 141 K€.

8 | COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Il se détaille comme suit au 31/12/2022 :

	ASSURANCE	AUTRES	TOTAL
Intérêts et loyers acquis non échus	16 225	0	16 225
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	73	0	73
Charges constatées d'avance	0	17	17
TOTAL	16 298	17	16 315

9 | ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

CRÉANCES	MONTANT BRUT	ÉCHEANCE	
		A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN
Primes acquises non émises	33 514	33 514	
Sociétaires et comptes rattachés	52 819	52 819	
Réassureurs et comptes rattachés	5 043	5 043	
Personnel	141	141	
État, Impôts et taxes, social	32 130	32 130	
Débiteurs divers	7 412	7 412	
TOTAL	131 059	131 059	

10 | CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont composés de la façon suivante :

(EN K€)	PART DU GROUPE					RÉSULTAT NET	AUTRES	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES				TOTAL CAPITAL ET RÉSERVES CONSOLIDÉES			
	CAPITAL	PRIMES ET RÉSERVES CONSOLIDÉES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES					
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2021	400	-1 293	449 907	449 014		0	449 014	
Augmentation de capital				0			0	
Dividendes versés en 2021				0			0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	0	0	0			0	
Résultat 2021				0	37 667		37 667	
Autres variations				0			0	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	400	-1 293	449 907	449 014	37 667	0	486 681	
Affectation du résultat 2021			37 667	37 667	-37 667		0	
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2022	400	-1 293	487 574	486 681	0		486 681	
Augmentation de capital				0			0	
Dividendes versés en 2022				0			0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	0	0	0			0	
Résultat 2022				0	16 752		16 752	
Autres variations			21	21			21	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	400	-1 293	487 595	486 702	16 752	0	503 454	

11 | INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent :

- la part directe des sociétés SACAM Assurance Caution et SACAM Participations dans les capitaux propres des sociétés CAMCA Réassurance et CAMCA Assurance, ainsi que leur part indirecte dans les autres entités consolidées ;
- et la part directe des sociétés PACIFICA et PREDICA dans les capitaux propres de la SCI Ségur 2.

Ces intérêts minoritaires au 31 décembre 2022 s'élèvent à 131 418 K€.

12 | PASSIFS SUBORDONNÉS

Emprunt subordonné à durée indéterminée au 31 décembre 2022 : 4 000 K€.

Cet emprunt subordonné a été souscrit en 2007 auprès de LCL par CAMCA Assurance.

13 | PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques sont essentiellement constituées au titre de l'activité d'assurance non-vie.

13.1. PROVISIONS D'ASSURANCE VIE

Elles se décomposent de la façon suivante :

Provisions pour sinistres à payer	0
Provisions pour participations aux bénéfices	0
TOTAL	0

13.2. PROVISIONS D'ASSURANCE NON-VIE

13.2.1. Provisions pour primes non acquises

Établies selon des méthodes statistiques propres à chaque nature de risque, elles évoluent comme suit :

- stock au 31 décembre 2022 : 3 809 K€,
- stock au 31 décembre 2021 : 2 962 K€.

13.2.2. Provisions pour sinistres à payer (non-vie)

Elles ont évolué comme suit :

PROVISIONS BRUTES	BONI/MALI SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	2022	2021
Globale de banque	3 134	9 448	6 662
Assurances de personnes	3 507	14 017	10 309
Immeubles (bureaux)	3 826	16 724	16 429
Informatique	-8	404	99
Responsabilité civile	11 221	74 207	69 985
Construction	11 087	97 159	95 671
Automobile	209	11 163	9 039
Pertes pécuniaires	977	3 788	985
Parabancaire	-277	6 406	5 288
Caution	-140	1 766 349	1 695 224
Acceptations	2 241	6 899	2 837
Chargements de gestion	0	6 509	6 061
Autres dommages aux biens	-4 641	8 869	4 542
TOTAL	31 136	2 021 942	1 923 133
PRÉVISIONS DE RECOURS		2022	2021
Globale de banque		788	862
Immeubles (bureaux)		1 138	1 980
Informatique		0	0
Responsabilité civile		66	52
Construction		3 999	4 080
Automobile		930	1 090
Caution		779	421
Chargements de gestion		-333	-375
TOTAL		7 368	8 112
PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER NETTES		2 014 574	1 915 021

13.2.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)

Elle est constituée de deux éléments :

- le solde sur excédents liés à l'activité parabancaire restant à verser aux Caisses régionales au 31 décembre 2022. Un acompte de 66 944 K€ a été versé en décembre 2022 ;
- les ristournes à verser par CAMCA Assurance à ses assurés en fonction de la sinistralité.

Au 31 décembre 2022, les provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non-vie) sont de 768 244 K€.

13.2.4. Provision pour égalisation

Elle est composée de la provision pour égalisation de droit français constituée dans les comptes de CAMCA sur la base de sa participation au pool Gareat et de la provision pour égalisation constituée dans les comptes de CAMCA Réassurance SA :

- Stock au 31 décembre 2022 : 286 525 K€.
- Stock au 31 décembre 2021 : 247 514 K€.

14 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	2022	2021
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	0	0
Provision pour autres litiges	1 828	2 608
Provision pour risques	17 240	21 895
Provision pour charges	0	0
Provision pour services différés	396	348
TOTAL	19 464	24 852

Les principaux mouvements sur l'exercice 2022 sont relatifs :

- à la reprise d'une provision pour risques de 4 655 K€,
- à la constitution d'une provision pour litiges de 220 K€,
- et à la reprise d'une provision pour litiges de 1 000 K€.

15 | COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF

Ce poste se compose de :

	ASSURANCE	AUTRES	TOTAL
Charges à payer	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	44	44
TOTAL	0	44	44

16 | ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des dettes (hors provisions) a une échéance à moins d'un an à l'exception des dépôts de garantie des locataires des immeubles loués (309 K€).

DETTES	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCE		
		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN ET 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Sociétaires et comptes rattachés	43 248	43 248		
Réassureurs et comptes rattachés	11 727	11 727		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	19 180	18 871		309
Personnel	3 405	3 405		
État, organismes de sécurité sociale	70 087	70 087		
Créditeurs divers	12 259	12 259		
TOTAL	159 906	159 597	0	309

17 | DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ

Les opérations réciproques intersectorielles (non-vie, vie, autres) ont été éliminées en consolidation. Elles concernent essentiellement des commissions de courtage d'assurance et de réassurance.

17.1 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ « NON-VIE »

(EN K€)	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	2022	2021
1 PRIMES ACQUISES	721 816	29 254	692 562	653 237
1a Primes	722 663	29 254	693 409	653 528
1b Variation des PNA	-847		-847	-291
2 PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	26 521		26 521	28 058
3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	8		8	8
4 CHARGES DES SINISTRES	-212 527	-2 907	-209 620	-170 851
4a Prestations et frais payés	-112 974	-1 561	-111 413	-89 648
4b Charges des provisions pour sinistres	-99 553	-1 346	-98 207	-81 203
5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
6 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-221 402		-221 402	-205 775
7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-203 755	-204	-203 551	-196 726
7a Frais d'acquisition	-198 765		-198 765	-189 762
7b Frais d'administration	-4 990		-4 990	-7 054
7c Commissions reçues des réassureurs		-204	204	90
8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-23 887		-23 887	-22 640
9 VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	-39 011		-39 011	-30 579
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	47 763	26 143	21 620	54 989
10 PARTICIPATION DES SALARIÉS	-431		-431	-275
11 PRODUITS NETS DES PLACEMENTS HORS PART DU COMPTE TECHNIQUE			10 404	56 380
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE			31 593	111 094

17.2 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ « VIE »

(EN K€)	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	2022	2021
1 PRIMES				
2 PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS				
3 AJUSTEMENTS ACAV (PLUS-VALUES)				
4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES				
5 CHARGES DES SINISTRES				
5a Prestations et frais payés				
5b Charges des provisions pour sinistres				
6 CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
6a Provisions d'assurance vie				
6B Provisions sur contrats en unités de compte				
6c Autres provisions techniques				
7 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS				
8 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION				
8a Frais d'acquisition				
8b Frais d'administration				
8c Commissions reçues des réassureurs				
9 AJUSTEMENTS ACAV (MOINS-VALUES)				
10 AUTRES CHARGES TECHNIQUES				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE				
11 PARTICIPATION DES SALARIÉS				
12 PRODUITS NETS DES PLACEMENTS HORS PART DU COMPTE TECHNIQUE				
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE				

17.3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ « AUTRES »

Les autres activités sont de deux natures : le courtage et la gestion du FCP luxembourgeois.

Leur contribution à l'exercice est la suivante :

(EN K€)	COURTAGE	FCP	2022	2021
1 CHIFFRE D'AFFAIRES	7 343		7 343	5 126
2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	14		14	37
3 ACHATS CONSOMMÉS				
4 CHARGES DE PERSONNEL	-3 261		-3 261	-2 791
5 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-622		-622	-968
6 IMPÔTS ET TAXES	-408		-408	-351
7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-502		-502	-288
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 564		2 564	765
8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	30		30	-38
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	2 594		2 594	727

La société de gestion CAMCA Lux Finance M^{ngt} C^y ayant été liquidée au 30 novembre 2021 avec une sortie du périmètre de consolidation effective au 1^{er} janvier 2022, la colonne FCP se retrouve ainsi absente de chiffres.

18 | CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE DE RISQUES

	ACTIVITÉ NON-VIE	ACTIVITÉ VIE	TOTAL 2022	TOTAL 2021
Globale de banque	9 135		9 135	8 858
R.C.	17 114		17 114	16 559
Individuelle	45 910		45 910	39 967
Immeuble	7 299		7 299	6 738
Informatique	766		766	819
Autres dommages aux biens	20 353		20 353	17 115
Crédit	26		26	26
Automobile	8 350		8 350	6 954
Perte financière	1 131		1 131	813
Cyber	2 945		2 945	888
Construction	7 967		7 967	6 232
Crédit-bail	12 774		12 774	12 133
Attentats « Gareat »	1 140		1 140	1 140
SécuriCOMPTE et CAC	186 000		186 000	180 847
Caution	392 441		392 441	368 206
SécuriPANNE SécuriSHOPPING	4 457		4 457	4 068
Autres parabancaires	366		366	438
Prévoyance	0		0	0
Catastrophes naturelles	3 074		3 074	2 699
Acceptations	1 415		1 415	2 096
TOTAL	722 663		722 663	676 597

19 | PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

Ils se décomposent comme suit :

	NON-VIE	VIE	AUTRES	2022	2021
Revenus des placements	35 084			35 084	32 709
Autres produits des placements	434		27	461	54 368
Produits provenant de la réalisation des placements	9		25	34	134
Ajustements Acav ⁽¹⁾ (plus-values)	0			0	0
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	1 908			1 908	-2 145
Autres charges des placements	-265			-265	-222
Pertes provenant de la réalisation des placements	-244		-22	-266	-444
Ajustements Acav ⁽¹⁾ (moins-values)	0			0	0
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	36 925	0	30	36 955	84 400

(1) Assurance à capital variable.

20 | CHARGES DE PERSONNEL

Elles se décomposent comme suit :

	2022	2021
Salaires, primes et avantages divers	11 219	9 482
Charges sociales	5 786	5 459
Autres charges de personnel	1 092	809
TOTAL	18 097	15 750

21 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 410 K€ HT en 2022 (361 K€ HT en 2021).

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2022 est donnée ci-dessous :

COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE CAMCA (EN K€)	MAZARS		FIDORG		TOTAL 2022
	2022	2021	2022	2021	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	333	0	25	24	358
Émetteur	230	0	25	24	255
Filiales intégrées globalement	103	0	0	0	103
Services autres que la certification des comptes	29	0	2	2	31
Émetteur	5	0	2	2	7
Filiales intégrées globalement	24	0	0	0	24
TOTAL	362	0	27	26	389

Le montant total des honoraires du cabinet Mazars, Commissaire aux Comptes de CAMCA figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 362 K€, dont 333 K€ au titre de la mission de certification des comptes de CAMCA et ses filiales, et 29 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (examen limité de comptes intermédiaires et contrôle des conventions réglementées et des différents rapports (rapport de gestion, etc.)).

Le montant total des honoraires du cabinet Fidorg, Commissaire aux Comptes de CAMCA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 27 K€, dont 25 K€ au titre de la mission de certification des comptes de CAMCA et ses filiales, et 2 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (contrôle des conventions réglementées et des différents rapports (rapport de gestion, etc.)).

Autres Commissaires aux Comptes intervenant sur les sociétés du Groupe CAMCA, consolidées par intégration globale.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE CAMCA (EN K€)	ERNST & YOUNG		RSM		TOTAL 2022
	2022	2021	2022	2021	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	14	304	6	3	20
Services autres que la certification des comptes	1	20	0	0	1
TOTAL	15	324	6	3	21

22 | RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Cette information n'est pas indiquée car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une personne.

23 | RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel en 2022 s'élève à +10 047 K€ et est essentiellement dû :

CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Dotation aux amortissements exceptionnels des immobilisations	2 321
Mises au rebut des immobilisations	3 402
Autres charges exceptionnelles	28
TOTAL (EN K€)	5 750
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Reprise provision pour dépréciation immobilisations incorporelles	5 843
Indemnité diverse	4 250
Reprise provision complément de prix CAAP	2 500
Reprise provision pour litiges	1 000
Reprise provision pour risques	2 155
Autres produits exceptionnels	49
TOTAL (EN K€)	15 797

La part de l'impôt sur les bénéfices liée au résultat exceptionnel s'élève à -2 595 K€.

24 | IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

24.1 IMPÔT DIFFÉRÉ

AU PASSIF	2022	2021
Retraitement des amortissements des SCI	29	29
Retraitement de l'amortissement de surcotes	1 433	1 130
Retraitement des provisions pour primes non acquises/PSNEM	844	1 211
Retraitement des provisions pour sinistres	33 444	35 114
Retraitement lié à la résiliation du traité de réassurance caution	13 244	13 979
TOTAL	48 993	51 462
À L'ACTIF	2022	2021
Retraitement des plus-values intragroupe	104	104
Retraitement des participations aux bénéfices	1 161	891
Impôt différé sur provision Égalisation	0	0
Impôt sur différences temporaires	2 912	264
Retraitement lié à l'amortissement de l'écart d'évaluation de l'immeuble SCI Ségur 2	456	182
TOTAL	4 634	1 442

Soit une dette totale d'impôt différé de 44 359 K€.

24.2 CHARGE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices se décompose en -13 979 K€ d'impôt sur les sociétés dû au titre de l'activité des différentes entités composant l'ensemble consolidé, et de +5 662 K€ de constatation d'impôt différé enregistré en raison des retraitements opérés dans le processus de consolidation et influant sur le résultat. Il convient de noter que l'effet du changement du taux d'impôt sur les sociétés est nul, n'ayant pas eu de changement de taux sur l'exercice.

25 | ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

L'ensemble consolidé a reçu en nantissement des valeurs mobilières couvrant les engagements des réassureurs pour un montant de 5 544 K€.

Il n'existe pas d'autres engagements reçus et donnés à l'égard des dirigeants, à l'égard des entreprises liées ou à l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

26 | EFFECTIF MOYEN

L'effectif de l'ensemble consolidé est de 172,83 personnes. Il est composé de 131,55 cadres et 41,28 non-cadres.

	CADRES	NON CADRES	TOTAL
CAMCA Mutuelle	80,14	31,05	111,19
CAMCA Courtage	21,93	8,23	30,16
CAMCA Assurance	26,16	1,00	27,16
CAMCA Réassurance	3,32	0,00	3,32
SCI La Boétie 65	0,00	1,00	1,00
TOTAL	131,55	41,28	172,83

27 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement particulier se rapportant à la période inventoriée n'est survenu postérieurement à la clôture.



RAPPORTS

FIDORG Audit

Siège social :
62, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 Paris

SAS au capital de 124000€
339713869 R. C.S. Caen

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Caen

MAZARS

Siège social :
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 8 320 000 €
784824153 R. C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA**Exercice clos le 31 décembre 2022****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

À l'Assemblée Générale de la société d'assurance mutuelle CAMCA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle CAMCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'assurance mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Évaluation des provisions pour sinistres tardifs (IBNR) sur les branches à déroulement long

Risque identifié

Un montant de 169,6 millions d'euros est comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre des Provisions pour Sinistres à Payer (PSAP) dans les comptes annuels. Les PSAP comprennent la valeur totale des sinistres individuels déclarés et non encore réglés à la date d'inventaire, estimée « dossier par dossier » à dire d'expert. Ces estimations sont réévaluées au cours des différentes étapes du cycle de traitement des sinistres et sont révisées en fonction de l'évolution des circonstances particulières à chaque dossier.

Ce solde de PSAP comprend des provisions pour sinistres tardifs (« Incurred But Not Reported » - IBNR). Ces provisions pour IBNR correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus sur l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « dossier par dossier », en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de la CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE.

Comme indiqué dans la note II, 10, la détermination des provisions pour IBNR résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit pour la CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE des branches d'assurance responsabilité civile, automobile et globale de banque.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, de l'importance des jugements d'experts (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et de la complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments.

Notre réponse

Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :

- à la gestion des sinistres qui détermine l'évaluation des provisions comptabilisées dossier par dossier ;
- au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ;
- et aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité.

Nous avons réalisé des procédures de rapprochement visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations et nous avons par ailleurs mis en œuvre des procédures analytiques (suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les variations significatives afin d'identifier leurs origines et circonstances et procédé à un examen du dénouement des estimations comptables de l'exercice précédent.

Nous avons pris connaissance des impacts de la crise de la Covid-19 et de l'inflation sur la sinistralité et pris en compte l'ensemble des éventuels impacts identifiés dans nos travaux actuariels.

Nos travaux, réalisés en collaboration avec une équipe d'actuaire, ont également consisté à examiner la robustesse des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à votre société et de notre expérience d'audit.

Nous avons par ailleurs procédé à un recalcul de ces provisions pour IBNR, pour les branches d'assurance susmentionnées, et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue propre à chaque branche pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par votre société.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX DÉLÉGUÉS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux délégués sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration du 5 avril 2023 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux délégués à l'exception du point ci-dessous :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'Assurance du 22 mai 2017.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

■ Désignation des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes de la société d'assurance mutuelle CAMCA ont été nommés aux dates suivantes :

- le cabinet MAZARS a été nommé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2022 ;
- le cabinet FIDORG AUDIT a été nommé par l'Assemblée Générale du 20 avril 2004.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet FIDORG AUDIT dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société d'assurance mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société d'assurance mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société d'assurance mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Paris-La Défense, le 17 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT
Christophe Boulay

MAZARS
Olivier Leclerc et Pierre de Latude

FIDORG Audit

Siège social :
62, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 Paris

SAS au capital de 124 000 €
339 713 869 R. C. S. Caen

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Caen

MAZARS

Siège social :
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 8 320 000 €
784 824 153 R. C. S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée Générale de la société d'assurance mutuelle CAMCA,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des Assurances, de statuer sur les conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 322-57 du Code des Assurances, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention à soumettre à l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des Assurances.

Fait à Paris et à Paris-La Défense, le 17 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT
Christophe Boulay

MAZARS
Olivier Leclerc et Pierre de Latude

FIDORG Audit

Siège social :
62, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 Paris

SAS au capital de 124000€
339713869 R. C.S. Caen

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Caen

MAZARS

Siège social :
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 8 320 000 €
784824153 R. C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société d'assurance mutuelle CAMCA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société d'assurance mutuelle CAMCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Évaluations des provisions pour sinistres tardifs (IBNR) sur les branches à déroulement long

Risque identifié

Un montant de 2 014,6 millions d'euros est comptabilisé au 31 décembre 2022 au titre des Provisions pour Sinistres à Payer (PSAP) dans les comptes consolidés. Les PSAP comprennent la valeur totale des sinistres individuels déclarés et non encore réglés à la date d'inventaire, estimée « dossier par dossier » à dire d'expert. Ces estimations sont réévaluées au cours des différentes étapes du cycle de traitement des sinistres et sont révisées en fonction de l'évolution des circonstances particulières à chaque dossier.

Ce solde de PSAP comprend des provisions pour sinistres tardifs (« Incurred But Not Reported » - IBNR). Ces provisions pour IBNR correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus sur l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « dossier par dossier », en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de votre société.

Comme indiqué dans la note IV, 9.2 des annexes consolidées, la détermination des provisions pour IBNR résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Par ailleurs, l'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces provisions à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la probabilité de réalisation des prévisions est en général plus importante. Il s'agit pour votre société des branches d'assurance responsabilité civile, automobile et globale de banque.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, de l'importance des jugements d'experts (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments.

Notre réponse

Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :

- à la gestion des sinistres qui détermine l'évaluation des provisions comptabilisées dossier par dossier ;
- au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ;
- et aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité.

Nous avons réalisé des procédures de rapprochement visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations et nous avons par ailleurs mis en œuvre des procédures analytiques (suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les variations significatives afin d'identifier leurs origines et circonstances et procédé à un examen du dénouement des estimations comptables de l'exercice précédent.

Nous avons pris connaissance des impacts de la crise de la Covid-19 et des impacts de l'inflation sur la sinistralité et pris en compte l'ensemble des éventuels impacts identifiés dans nos travaux actuariels.

Nos travaux, réalisés en collaboration avec une équipe d'actuaire, ont également consisté à examiner la robustesse des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à votre société et de notre expérience d'audit.

Nous avons par ailleurs procédé à un recalcul de ces provisions pour IBNR, pour les branches d'assurance susmentionnées, et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue propre à chaque branche pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par votre société.

■ Évaluation sur les provisions pour sinistres non encore manifestés

Risque identifié

La provision pour sinistres à payer inscrite dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 s'élève à 2 014,6 millions d'euros. Ce montant est constitué d'une provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) relative à la branche d'assurance « Caution », reprise des comptes annuels de CAMCA Assurance, dont le montant est déterminé suivant une méthode statistique faisant intervenir des hypothèses relatives aux taux de primes et à des montants de sinistres moyens.

Considérant le caractère significatif du montant des PSNEM caution et dans la mesure où la détermination du montant de cette provision implique une composante significative de jugement et d'estimation par la direction, nous considérons que les PSNEM Caution constituent un point clé de l'audit.

Notre réponse

Avec l'assistance de nos spécialistes actuaires nous avons principalement mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :

- évaluation du caractère adéquat des méthodes actuarielles utilisées par votre société pour déterminer le montant de la « Provision pour sinistres à payer » (composante PSNEM) au 31 décembre 2022 ;
- évaluation du caractère approprié des hypothèses et paramètres employés dans l'application des méthodes actuarielles pratiquées par votre société, plus particulièrement en relation avec la constitution des triangles de sinistralité, les montants de sinistres moyens et les taux d'inflation utilisés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

■ Désignation des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes de la société d'assurance mutuelle CAMCA ont été nommés aux dates suivantes :

- le cabinet MAZARS a été nommé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2022 ;
- le cabinet FIDORG AUDIT a été nommé par l'Assemblée Générale du 20 avril 2004.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet FIDORG AUDIT dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Paris-La Défense, le 17 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT
Christophe Boulay

MAZARS
Olivier Leclerc et Pierre de Latude

FIDORG Audit

Siège social :
62, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 Paris

SAS au capital de 124000€
339713869 R. C.S. Caen

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Caen

MAZARS

Siège social :
61 rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 8320000 €
784824153 R. C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles et du Centre

Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONTRATS
VISÉS À L'ARTICLE R. 322-57-IV 2° DU CODE DES ASSURANCES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE
SOUSCRITS AUPRÈS DE CAISSE D'ASSURANCES MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE**

À l'Assemblée Générale de la société d'assurance mutuelle CAMCA,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des Assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre Conseil d'Administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des Assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Fait à Paris et à Paris-La Défense, le 17 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

TALENZ FIDORG AUDIT
Christophe Boulay

MAZARS
Olivier Leclerc et Pierre de Latude

Caisse d'assurances mutuelles du Crédit Agricole - CAMCA
Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES 2022

Nous avons eu connaissance des rapports établis par les Commissaires aux Comptes MAZARS et Fidorg Audit, dans le cadre de leur mission.

En 2022, le Groupe CAMCA a poursuivi les actions définies dans le cadre de son projet d'entreprise EVA, Ensemble Vers l'Avenir, lequel s'inscrit dans la droite ligne du Projet de Groupe Crédit Agricole. Le projet EVA s'articule autour de trois piliers : Projet Client, Projet Humain et Projet Sociétal.

Le Groupe CAMCA a poursuivi ses actions de sécurisation de son développement au travers de :

- la mise en œuvre de la Directive Solvabilité II, notamment à travers l'enrichissement du pilotage et des travaux conduits dans le cadre de l'exercice ORSA ;
- le déploiement du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne dans une approche Groupe CAMCA, incluant au titre de la gouvernance des modèles, la validation des modèles *Best Estimate* des entités, ainsi que le suivi du Modèle Interne Partiel portant sur la caution des prêts habitat ;
- la relation avec les autorités de tutelle : collège de supervision ACPR et Commissariat aux Assurances luxembourgeois, participation à l'ESR Conglomérat financier sur l'activité Assurance et au CRG Habitat du Groupe Crédit Agricole s'agissant de l'activité Caution habitat, correspondance avec l'ACPR dans le cadre de l'activité parabancaire ;
- la mise en œuvre des recommandations émises par l'Inspection générale du Groupe Crédit Agricole et par l'Audit interne du Groupe CAMCA conformément au plan d'audit validé.

Le Comité d'Audit et des Risques a par ailleurs été régulièrement informé de l'avancement du projet de montée de version de l'outil de gestion de CAMCA Mutuelle, lancé après l'arrêt du précédent projet.

Le résultat net après impôt de CAMCA Mutuelle s'établit à +26 M€ au 31/12/2022.

Il est proposé d'affecter ce résultat aux Fonds pour risques d'assurance généraux (FRAG) conformément aux contraintes réglementaires auxquelles CAMCA est assujettie, dont le respect des standards du marché en matière de marge de solvabilité et la constitution de fonds propres.

Le Comité d'Audit et des Risques a pu apprécier, tout au long de cette année, la transparence et la qualité des travaux conduits par la Direction Générale et l'équipe de direction pour préparer les décisions du Conseil d'Administration et assurer le reporting sur la mise en œuvre des orientations arrêtées.

Aucun autre point ne nous paraît devoir attirer votre attention de manière particulière.

Christine GANDON

Présidente
CRCAM Nord-Est

Laurent CAZELLES

Directeur général
CRCAM Lorraine

Benoît LEDUC

Directeur général
CRCAM Guadeloupe

CAMCA PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 MAI 2023

Statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

1^{er} RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes et du Comité d'Audit et des Risques, approuve les comptes annuels et consolidés tels qu'ils sont présentés et donne quitus au Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole.

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.

2^e RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui se chiffre à +26 353 228,01 € à la réserve intitulée « Fonds pour Risques d'Assurance Généraux » (FRAG).

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.

3^e RÉSOLUTION – RAPPORTS SPÉCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'ARTICLE R. 322.57 DU CODE DES ASSURANCES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions qui y sont reportées.

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.

4^e RÉSOLUTION – RATIFICATION DE COOPTATION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de :

- **Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX**, Directeur des Relations avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole S.A, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Catherine GALVEZ pour la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.

5^e RÉSOLUTION – RENOUELEMENT MANDAT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration de :

- **Monsieur Frédéric BARAUT**, Directeur général de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre France, pour la durée statutaire de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.

6^e RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE MANDAT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de :

- **Monsieur Benoît LEDUC**, Directeur général de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe, pour la durée statutaire de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.

7^e RÉOLUTION – NOMINATION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- **Madame Karine BOURGUIGNON**, Directrice générale de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Normandie-Seine en qualité d'administratrice, en remplacement de **Monsieur Nicolas DENIS**, pour la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.

8^e RÉOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale Ordinaire confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

Après échanges et discussions, cette résolution est mise au vote.



Rapport annuel CAMCA – Mai 2023

Directeur de la publication : Thierry Cornille

Rédaction : Nadia Quiyass

Conception graphique & réalisation :

uni_médias

Uni-médias
22, rue Lefellier,
75015 Paris

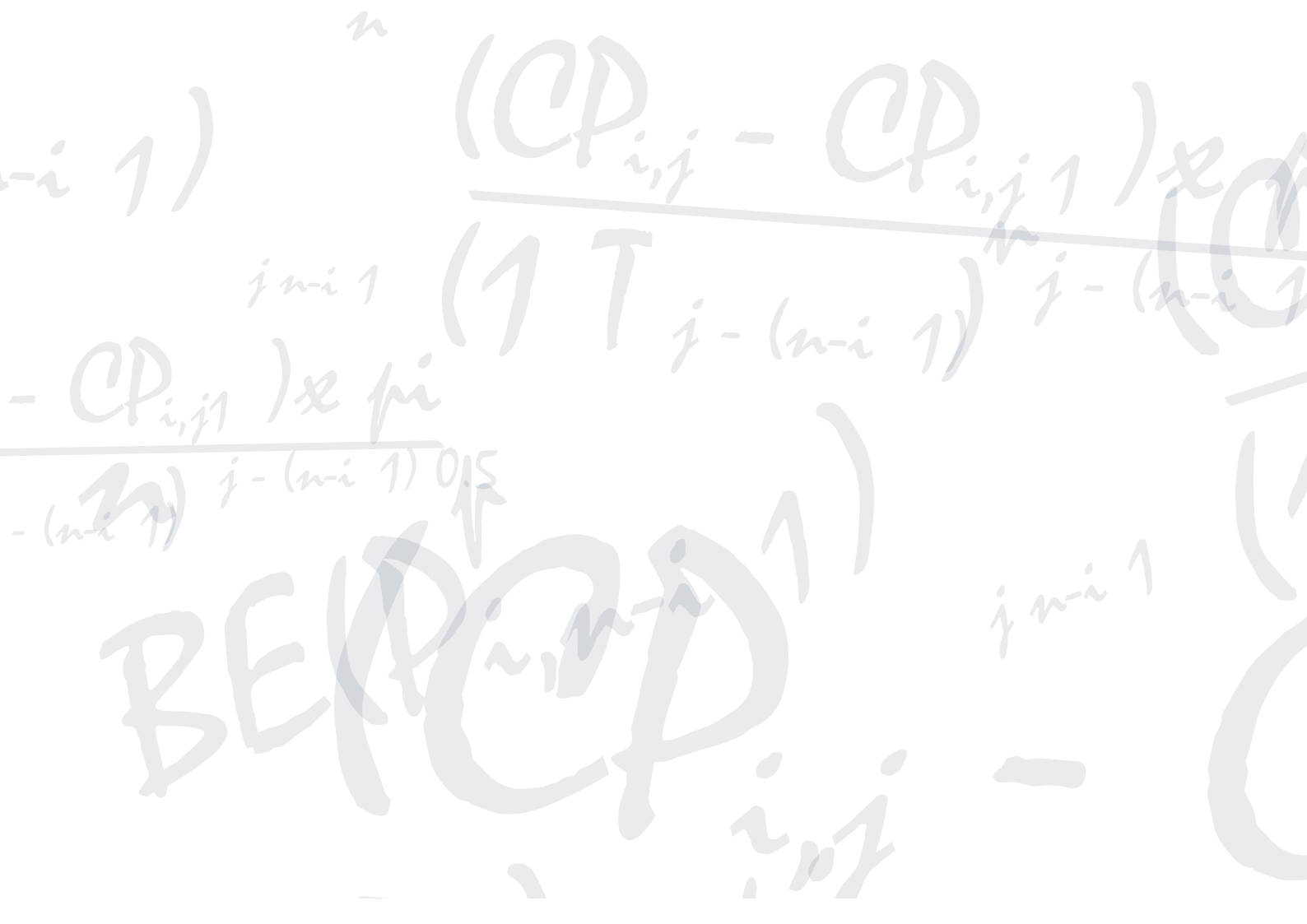
Crédits photos : iStock, AdobeStock

Caisse d'Assurances Mutuelles
du Crédit Agricole (CAMCA)

Société d'assurance mutuelle à cotisations
variables régie par le Code des Assurances,
53, rue La Boétie, 75008 PARIS

Siren 784 338 527, soumise au contrôle de
l'Autorité de contrôle prudentiel et
de résolution (ACPR), 4, place de Budapest,
CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.





Caisse d'assurances mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA)
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances,
53, rue La Boétie, 75008 PARIS
Siren 784 338 527,
soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR),
4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.